

La magie de Noël!



cahier spécial
La Tribune
PUBLIREPORTAGE

À lire
aujourd'hui

La Tribune

jeudi

SHERBROOKE
25 novembre 1999
90e ANNÉE - No 236
0,65 (WEEKEND: 1,75\$) Plus taxes
Tarif Floride 1,75 \$ (week-end 2\$)



Saint-Élie-d'Orford

Des parents veulent empêcher le déplacement de 50 élèves additionnels (A3)

25 novembre

Un bijou non réclamé



La chronique de Mario Goupil en A3

LES SPORTS

Des poids lourds à l'Omnium de volleyball Vert & Or

- CAHIER C

Mode



J'Ose... (B1)

Céline



René Angeli a fait congeler son sperme (A11)

Météo / C11

VARIABLE



6

6h58 16h09



29 nov 07 déc 16 déc 22 déc

Boycott des Paniers de l'espoir?

Le désengagement des professeurs priverait une quarantaine de familles démunies

Sherbrooke

Le père des Paniers de l'espoir, Rock Guertin, est au désespoir. Il s'inquiète du retard qu'accusent les écoles dans leur appui annuel à cette campagne charitable et se demande si les Paniers de l'espoir ne font pas partie, par hasard, des activités tombant sous le boycott mis de l'avant par les enseignants des écoles publiques.

Et il a raison de le craindre, a confirmé le président du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie (SEE), Gérard Messier. Pour lui, il serait tout à fait logique que les enseignants in-

terprètent le mot d'ordre syndical comme englobant les Paniers de l'espoir.

Toute cette affaire a fait surface, hier, alors que M. Guertin, interrogé à ce sujet, a signalé n'avoir pas encore reçu de demandes des enseignants pour des bacs à être installés dans les classes des écoles de la région afin de pouvoir recevoir les dons des enfants.

«A venir jusqu'à maintenant, il n'y a qu'une seule école qui participe à la campagne. C'est l'école St-Antoine, de Lennoxville. Ailleurs, c'est le silence. Je ne sais pas si nous sommes inclus dans le boycott des enseignants. Je ne peux pas l'affirmer puisque je n'ai reçu aucune information à ce sujet. Mais

je commence à le craindre. Le temps passe. Nous serons bientôt le 17 décembre, jour de la livraison des paniers, et il se pourrait fort bien que les écoles n'y aient pas participé», a expliqué M. Guertin.

Si c'était le cas, déplore-t-il, l'impact serait important. Il avance que les écoliers ramassent plus de 150 caisses de nourriture. Une quarantaine de familles démunies perdraient ainsi leurs provisions pour la période des Fêtes.

«J'espère que les professeurs ne vont pas

Boycott des... (suite en A2)



Rock Guertin

PACTE FISCAL

Les dés ne sont pas jetés

Québec (PC et La Tribune)

Les négociations sur un nouveau pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités sont loin d'être terminées et il est prématuré de laisser entendre que les dés sont jetés.

Hier, en chambre, la ministre d'Etat aux Affaires municipales Louise Harel, son collègue de l'Education François Legault et le premier ministre Lucien Bouchard ont réaffirmé qu'il faut attendre la fin du processus avant de tirer des conclusions.

«Nous poursuivons des discussions intensives pour arriver dans les délais que nous nous sommes donnés mutuellement à une entente satisfaisante», a déclaré la ministre Harel.

Le premier ministre de son côté a maintenu son engagement de la veille en réaffirmant qu'un nouveau pacte fiscal implique qu'il ne doit pas y avoir d'augmentation du fardeau fiscal des contribuables.

«C'est une question d'arithmétique, a-t-il dit. Les municipalités envoient chaque année au gouvernement 356 millions \$, en vertu de l'accord intervenu en 1997.

«Il s'agit, maintenant, a-t-il poursuivi, de les soulager de cette obligation de 356 millions \$ et de la transférer graduellement vers les commissions scolaires tout en diminuant d'autant le fardeau fiscal des municipalités.»

M. Bouchard a lui aussi demandé à tous les observateurs d'attendre la fin des négociations avant de tirer des conclusions. «Attendez de voir le résultat des négociations, a-t-il dit, parce que nous sommes présentement en train de parler avec des gens représentant justement des maires élus (les unions municipales) et avec lesquels nous tentons de signer un accord.»

Quant au dossier du transport scolaire, au centre du débat entre les municipalités et le gouvernement, le ministre Legault a, de son côté, laissé entendre que les dés ne sont pas encore jetés.

Ceci dit, le ministre de l'Education a rappelé que son seul objectif dans ce dossier était de tout mettre en oeuvre pour garantir la meilleure qualité du service de transport scolaire avant d'affirmer que dès ce matin, la Fédération des commissions scolaires du Québec sera convoquée «pour examiner les répercussions du scénario qui est proposé».

Charest questionne

Le chef libéral Jean Charest s'est référé aux propos du maire de Saint-Élie-d'Orford, Richard Gingras, et au possible manque à gagner de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) pour questionner le premier ministre Lucien Bouchard à l'Assemblée nationale sur son engagement de protéger les intérêts des contribuables avec son nouveau pacte fiscal.

M. Charest soutient que les incertitudes soulevées par les dirigeants de ces deux organisations illustrent la confusion que génère les premières actions annoncées par le gouvernement Bouchard.

«Le premier ministre Bouchard est incapable de fournir des réponses claires à des questions concrètes. L'orientation de son gouvernement ne tient pas la route et ne peut tenir compte des variantes dans chacune des 1300 municipalités du Québec», affirme le député de Sherbrooke.

Jean Charest s'élève contre tout projet de loi qui obligerait les municipalités à baisser leur taux de taxe proportionnellement à l'augmentation de la taxe scolaire.

«Ce serait d'imposer une mise en tutelle aux municipalités. Plusieurs d'entre elles ont reporté des investissements pourtant nécessaires au cours des deux dernières années pour absorber la ponction du gouvernement provincial sans augmenter la charge fiscale de leurs citoyens. C'est normal d'entendre des maires se plaindre de leur incapacité à baisser les taxes dans leur municipalité», ajoute le chef de l'Opposition.

COATICOOK REDONNE UN COUP DE POUCE À LA FAMILLE

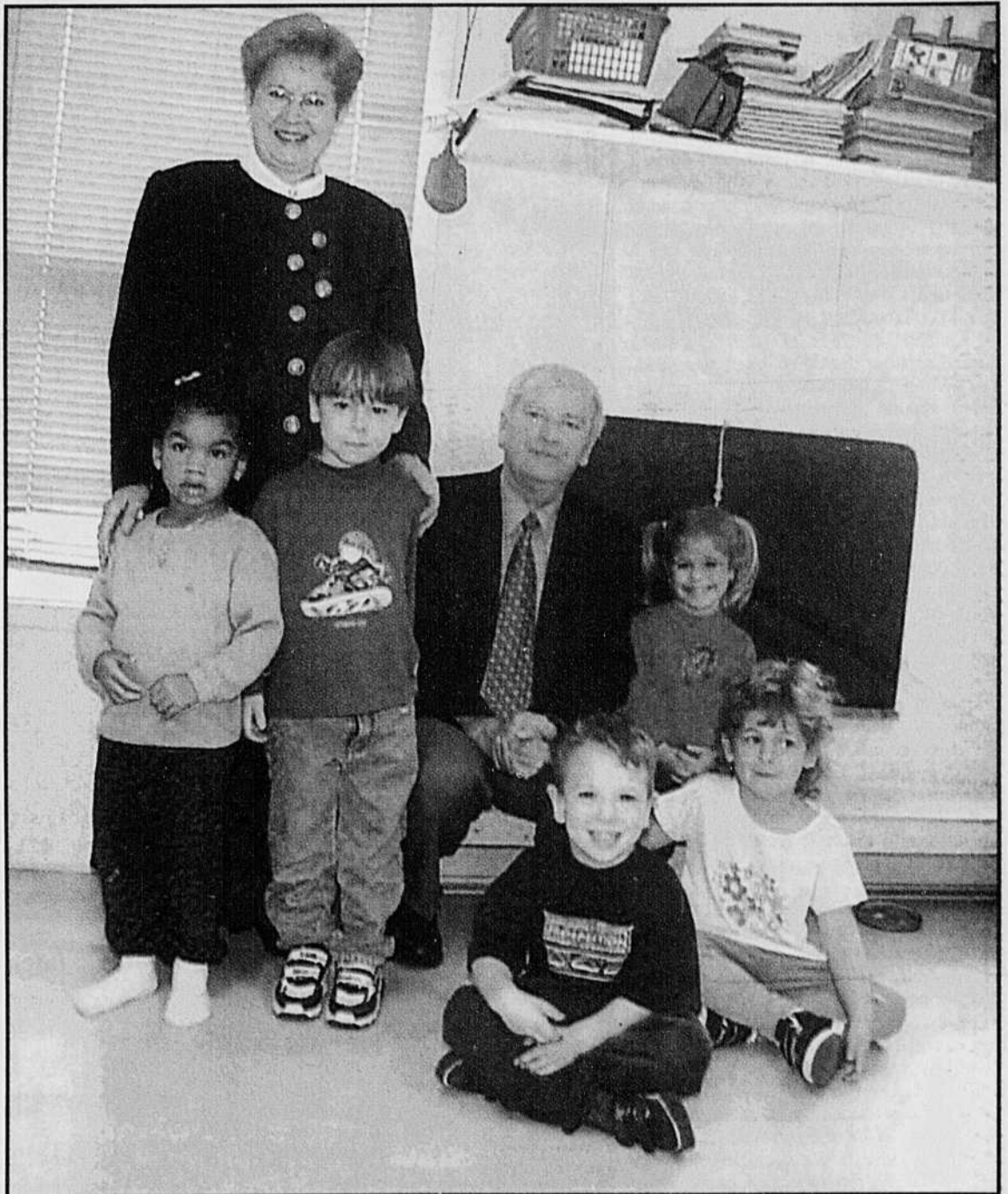


Photo La Tribune, Jean-François Gagnon

La Ville de Coaticook, qui s'est démarquée il y a quelques années en établissant une prime d'encouragement à la famille, revient à la charge pour enrayer le dépeuplement de son milieu. De concert avec la Caisse populaire de l'endroit, le maire André Langevin a annoncé hier de nouvelles mesures pour favoriser les naissances. Des exemples? Une réduction des coûts d'inscription aux activités de loisirs pour les familles de trois enfants et plus... jusqu'à des remboursements pour les utilisateurs de couches de coton. Sur notre photo, le maire Langevin pose en compagnie de la présidente du conseil d'administration de la Caisse, Agathe Fillion, et d'un groupe d'enfants d'une garderie de la municipalité. LES DÉTAILS EN A6.



Jean Airolidi

33 ans le 1er janvier 2000!

Le designer Jean Airolidi a des projets plein la tête

Sonia BOLDUC

Windsor

1967. Jean Airolidi effectue sa première entrée remarquée. Alors que la famille est réunie pour les réjouissances du Nouvel an et que le party va bon train, le petit brunet s'invite! A 4h28 du matin, l'année de l'Expo à peine entamée, bébé Airolidi pousse ses premiers cris dans une salle d'obstétrique de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Sherbrooke.

Jean Airolidi devient ainsi le premier

bébé de Windsor en 1967. Le troisième en Estrie. Un privilège que le destin lui réservait, semble-t-il. Le médecin avait en effet offert à maman de provoquer le travail afin de célébrer l'arrivée du nouveau poupon peu après le coup de minuit. Mais, chaque chose en son temps, avait jugé la future maman! Fiston se présentera bien assez tôt, quand lui sera prêt!

Et Jean Airolidi est toujours prêt! Ce 1er janvier de l'an 2000, il célébrera ses

33 ans le... (suite en A2)



0%

d'intérêt sur 60 mois

incluant une garantie prolongée de 60 mois



33, rue Principale Sud, Windsor 845-5432
Extérieur : 348-FORD (3673) 09877

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc.
(division La Tribune)

TÉLÉPHONES

Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466
ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168

LIVRAISON

Camelots et camelots motorisés
Prix de vente.....3,52 \$
T.P.S.25 \$
T.V.Q.28 \$
Coût à l'abonné.....4,05 \$

ABONNEMENTS

Abonnement payé à l'avance:
endroits desservis par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	T.P.S.	T.V.Q.	Total
1 an	165,17 \$	11,56 \$	13,28 \$	189,99 \$
6 mois	88,00 \$	6,16 \$	7,08 \$	101,22 \$
3 mois	45,00 \$	3,15 \$	3,61 \$	51,76 \$
1 mois	25,00 \$	1,75 \$	2,01 \$	28,76 \$

Abonnement par la poste: Territoire immédiat

Temps	Prix	T.P.S.	T.V.Q.	Total
1 an	255,00 \$	17,85 \$	20,46 \$	293,31 \$
6 mois	140,00 \$	9,80 \$	11,24 \$	161,04 \$
3 mois	80,00 \$	5,60 \$	6,42 \$	92,02 \$
1 mois	50,00 \$	3,50 \$	4,01 \$	57,51 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 245,00 \$, 1 mois 130,00 \$
"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

INDEX

- Arts et spectacles..... B-9
- Bandes dessinées..... C-8
- Chez nous..... B-2
- Décès..... C-9
- Économie..... B-5
- Messier en liberté..... C-11
- Mode..... B-1
- Opinions..... A-10
- Petites annonces..... C-7
- Sports..... C-1

Boycott des Paniers de l'espoir (suite de la Une)

s'attaquer, de cette façon à la pauvreté, et empêcher les jeunes de faire leurs dons, à poser leurs gestes d'amour et de dignité... Ça ferait mal si les écoles n'embarquaient pas. Il y aura des paniers en moins, ce serait terrible si des gens n'avaient pas à manger à cause de cela... J'espère que les professeurs vont comprendre l'importance de leur collaboration...

Au SEE, M. Messier rappelle que les enseignants ont décidé en assemblée générale de s'en tenir à la tâche et de ne participer à aucune autre activité bénévole de manière à soutenir leurs demandes d'équité salariale et leurs arguments quant au nombre d'heures travaillées.

Pour contrer cette situation, M. Guertin demande aux écoliers de prendre l'initiative de ramasser des denrées non périssables et de le contacter au 563-6363, local 294. Le radiothon des Paniers de l'espoir aura lieu le 10 décembre à l'édifice CERAS.

L'an passé, les Paniers de l'espoir sont venus en aide à 1367 familles. Cette année, a expliqué M. Guertin, les demandes devraient être encore plus nombreuses que jamais.

«Juste ce matin (hier), nous avons reçu 147 demandes... Cette année, le ton des lettres est encore plus désespéré que jamais. Je ne sais pas si c'est le millénaire qui fait ça, le manque d'espoir... Mais les gens se font plus pressants, leurs besoins sont plus criants...»

Par contre, a ajouté M. Guertin, il est clair encore une fois qu'il sera impossible de répondre à toutes les demandes. Il faut même croire qu'il y aura moins de paniers à distribuer cette année. Et non pas seulement à cause du boycott des enseignants mais, aussi, à cause de la hausse des prix.

«C'est effrayant comme les prix de la viande ont augmenté. Pour nous qui en achetons à la tonne, ça fait une grosse différence sur la facture. On fait face à des augmentations qui dépassent les 0,50 \$ la livre... Il faudra faire moins de paniers...»

Jean Airoldi: 33 ans le 1er janvier 2000! (suite de la Une)

33 ans, l'âge du Christ. Une idée qui le réjouit!

«Je n'ai jamais vraiment vécu d'anniversaire typique puisqu'elle se confondait avec les célébrations du Nouvel an, raconte-t-il sans amertume. Et je ne m'attends vraiment pas à ce que ce soit différent cette année avec tout le battage autour du passage au nouveau millénaire! Mais l'idée des 33 ans en l'an 2000, je trouve ça le fun! Tout petit, j'imaginai ce moment comme quelque chose d'un peu irréel, plutôt futuriste!»

Aujourd'hui, l'arrivée de l'an 2000 est bel et bien tangible, et même si le designer ne pressent aucune différence entre 1999 et 2000 de façon générale, il n'en a pas moins des projets plein la tête. Ouverture d'une troisième boutique, à Québec cette fois, lancement de produits dérivés et, en septembre, animation d'une émission de télévision très mode.

Mais, avant de sauter à pieds joints dans tous ses projets de nouveau millénaire, Jean Airoldi surveille fébrilement le décompte de la présente année qui se poursuit. Avec sa douce moitié, sa famille et ses amis, il tente de planifier cette longue nuit de transition. Une nuit de célébrations qu'il aurait bien voulu partagée avec ses proches sur une île déserte.

«Le projet est tombée à l'eau à cause de contraintes qui retenaient mon frère ici, entre autres, explique-t-il. Mais, ce n'est pas grave! L'important, c'est qu'on trouve un moyen de se rassembler avec la famille et les amis! C'est une occasion spéciale et j'ai bien l'intention de fêter ça!»

Alors, bonne fête! Et bon millénaire!

La tentation d'épargner Sophie Brodeur a tenaillé l'agent Cloutier

Granby (PC)

Craignant d'avoir tous ses collègues de travail sur le dos, l'agent Jean-François Cloutier a longuement hésité et s'est demandé s'il pouvait contourner les procédures normales avant de faire passer les tests d'alcoolémie à Sophie Brodeur.

«Je me suis retrouvé face à la tentation de changer les résultats», a-t-il déclaré hier alors qu'il témoignait au procès des trois policiers de la SQ de Cowansville, Pierre-Yves Déragon, Pierre Boileau et Marcel Brodeur accusés d'entrave à la justice.

Cloutier était en devoir avec l'agent Déragon dans la nuit du 31 décembre 1996 au 1er janvier 1997 lorsqu'ils se sont rendus sur les lieux d'un accident avec blessés à Sutton dans lequel la fille de Marcel Brodeur (Sophie) était impliquée.

L'agent Cloutier a reconnu la voiture de Mme Brodeur et dès cet instant, il a été envahi par le doute. «Je craignais que cela ait des répercussions sur un collègue. J'étais déchiré», a-t-il raconté.

Le policier de 34 ans entrevoyait même «un drame» en songeant au moment où le père de Sophie apprendrait que sa fille aurait échoué un test d'alcoolémie.

«Je savais que Marcel avait des problèmes de santé, qu'il avait fait des burnout. Je me suis dit, il va craquer, il va se suicider», a relaté l'agent Cloutier, visiblement ébranlé.

Toujours selon M. Cloutier, l'agent

Déragon était en désaccord avec le fait d'entamer une procédure contre Mme Brodeur et le lui a fait savoir à plusieurs reprises.

Alors qu'ils étaient sur les lieux de l'accident, Cloutier aurait demandé à Déragon «Qu'est-ce qu'on fait? Il m'a répondu: On va la (Sophie) reconduire chez elle. Il m'a dit qu'on pouvait se servir de nos pouvoirs discrétionnaires mais je lui ai répondu que nous n'en avions pas, d'autant plus que dans le cas d'un acte criminel, il fallait procéder.»

L'agent Cloutier a admis qu'il a été tenté par l'idée de se décharger de cette situation embarrassante. «Je me suis demandé s'il y avait un moyen de contourner l'affaire», a-t-il dit.

À deux reprises, l'agent Cloutier a proposé à son collègue Déragon de faire souffler Sophie Brodeur dans un appareil de dépistage (Dräger), une étape qui précède les tests d'alcoolémie, mais qu'il pouvait l'escamoter, ayant assez d'éléments pour conduire Mme Brodeur directement au poste.

«C'était un geste de désespoir, a-t-il dit, une justification légale de me clarifier de mes obligations. Je me suis dit que Sophie, ayant une frêle constitution, était peut-être plus sensible à l'alcool que d'autres et qu'elle n'avait pas atteint la limite.»

Le premier test Dräger n'a pas été concluant, Mme Brodeur n'ayant pas soufflé assez fort dans l'appareil. Mais le deuxième test a indiqué un échec. Il a donc amené Sophie Brodeur dans la salle des tests d'ivresse. Là, il y a

eu d'autres échanges avec Pierre-Yves Déragon.

L'agent Cloutier raconte: «Il (Déragon) m'a dit: On ne peut pas faire ça à Marcel, et qu'il n'était pas intéressé à faire le rapport. Je lui ai dit que je le ferais. Il m'a répondu: Jean-François, si tu décides de faire le rapport, tu vivras avec. Les gars ne te feront plus confiance. Tu vas être tout seul dans les parties. Pu personne ne va te faire confiance.»

Le premier test d'ivresse mètre a indiqué 120 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang alors que la limite permise est de 80.

Encore déchiré, Cloutier fait part du résultat à son collègue Déragon. Ce dernier lui aurait répondu qu'au poste de la SQ de Saint-Jean, des policiers avaient déjà donné des chances à un haut gradé qui avait aussi dépassé la limite.

Complètement «neutralisé», Cloutier appelle alors son père Jacques, un haut gradé de la SQ à la retraite. Il lui explique toute l'histoire et son inquiétude face à la réaction de Marcel Brodeur.

Jacques Cloutier lui aurait alors conseillé d'attendre de voir les réactions de Marcel Brodeur avant d'aller plus loin et que si la situation était vraiment dramatique, il pourrait peut-être «baisser les taux à 90, 80».

Puis, à 1h44, Cloutier fait passer un deuxième test d'ivresse mètre à Sophie Brodeur. Le résultat est de 110. Son témoignage s'est arrêté là et reprend ce matin à 9h30.



Photo La Voix de l'Est
Devant la cour, le policier Jean-François Cloutier a avoué qu'il entrevoyait un drame en songeant au moment où son collègue Marcel Brodeur apprendrait que sa fille Sophie aurait échoué un test d'alcoolémie.

Le prof de karaté fait de nouveau faux bond

Un mandat d'arrestation a été émis hier contre Gaétan Carrier

Sherbrooke

Un mandat d'arrestation a été émis contre le professeur de karaté Gaétan Carrier, qui a fait encore défaut hier, de se présenter devant la juge Danielle Côté de la Cour du Québec à Sherbrooke pour les représentations sur sentence.

Carrier avait été trouvé coupable le 30 septembre d'abus sexuels envers cinq élèves de son école de karaté au cours de diverses périodes s'étalant de 1985 à 1997.

Le juge Côté a demandé au greffier d'annoter au procès-verbal qu'elle désirait que le prévenu soit ramené devant elle.

Carrier ne s'était pas présenté non plus devant la Cour le 1er octobre mais son avocat Jean-Marc Bénéard a produit un certificat médical à la suite d'une mauvaise réaction à des médicaments de son client.

Un collègue du juge Côté a relevé le 4 octobre le prévenu de son défaut et fixé une nouvelle date.

Le juge Côté a fait appeler hier Carrier par l'interphone à 09h30 et à 11h mais ce dernier n'a pas répondu.

Le procureur Charles Crépeau, qui avait déjà souligné que cette cause dure depuis avril 1997 et fait l'objet de 29 inscriptions au rôle, a demandé à Me Bénéard si l'accusé avait des explications.



Gaétan Carrier ne s'est pas présenté en cour hier et son avocat s'est dit sans nouvelle de lui depuis lundi.

Me Bénéard a répondu qu'il n'avait pas de nouvelle de son client depuis lundi.

«Véritable cauchemar»

Gaétan Carrier a accordé une entrevue à La Tribune lundi, entrevue au cours de laquelle le professeur de karaté menaçait de s'enlever la vie s'il doit aller «en prison pour quelque chose que je n'ai pas fait.»

«Je vis un véritable cauchemar», déclare-t-il, en acceptant de se confier à La Tribune. «Avec cette affaire, j'ai tout perdu. Mon plus beau rêve, celui d'avoir ma propre grande école de karaté, s'est écroulé.»

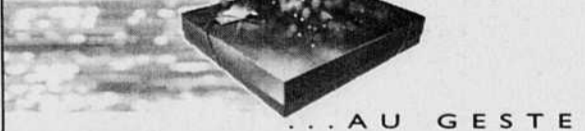
«Une chance que j'ai ma femme, mes enfants, toute ma famille, sinon je ne serais plus de ce monde. J'ai tout perdu. J'ai dû fermer mes écoles de karaté. Je ne suis plus capable de faire vivre ma famille. Je n'ai plus rien à faire ici. Je dois la vie à mon fils. Il est arrivé au moment où j'allais poser le geste... il m'a enlevé juste à temps ce que j'avais dans la main.»

«Ma femme vit une profonde dépression à cause de cette affaire de fou. Nous étions heureux avant. Nous vivions tranquillement notre petite vie. Nous nous aimons encore, mais tout est plus difficile à vivre.»

«Je n'ai jamais fait de mal à personne. Nous avons trois enfants en bas âge à la maison. Si j'avais fait des cochonneries sur des jeunes, ça aurait été sur les miens. Ce n'est pas le cas. Je n'ai jamais touché à personne. Je n'ai pas d'antécédent de violence ni sexuel.»

NOËL 1999

DU SENTIMENT



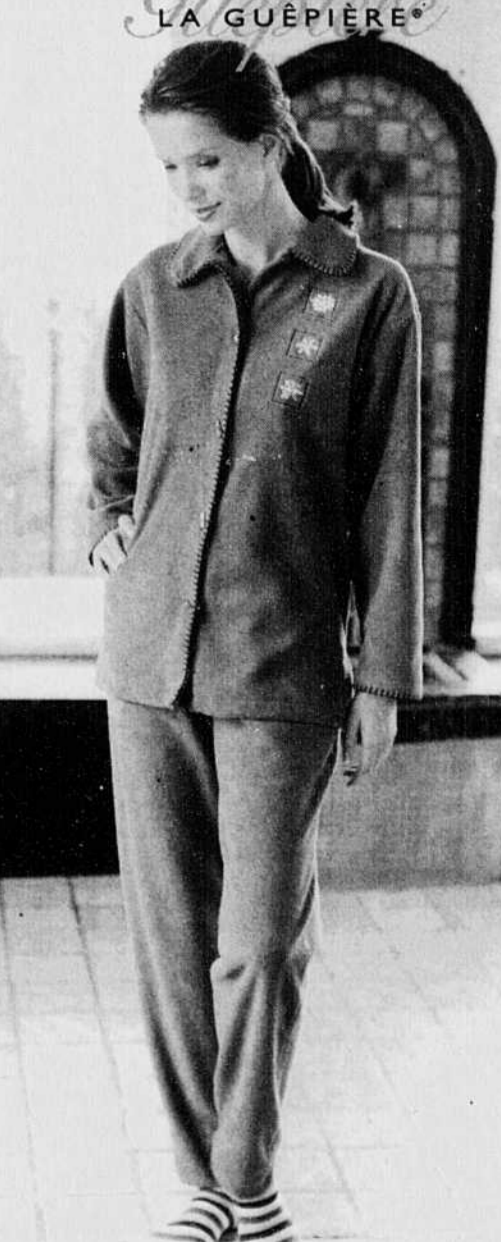
...AU GESTE



PEIGNOIR moutons du millénaire 69.95

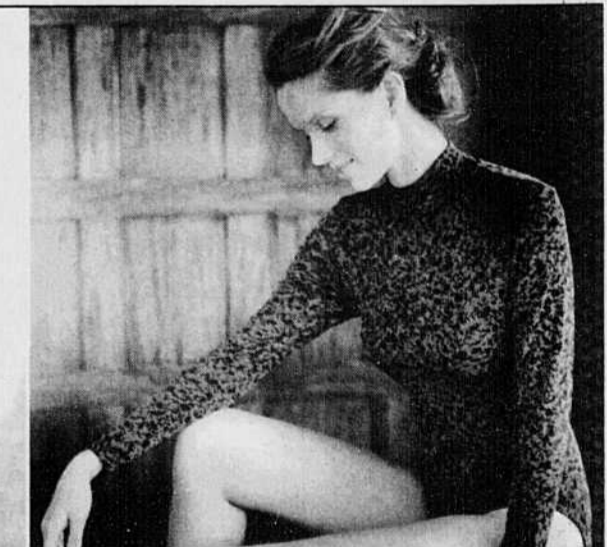
En douce bouclette, amusants moutons blancs sur fond bleu, une exclusivité signée La Guépière. Rég. 95,00* Pyjama 55,00 ou robe de nuit finette à coordonner 39,95

LA GUÉPIÈRE



PYJAMA polaire brodé flocons 69.95

Détente en chaud et doux pyjama microfibre polaire à bords rehaussés de point couverture sur jaune soleil, bleu denim ou bordeaux. P.m.g.t.g. Rég. 89,00* Notre exclusivité.



JUSTAUCORPS jacquard argenté 49.95

Tricot ultrastretch pour une pièce indispensable sous les vestons. Motif tapisserie subtil en gris métallisé sur noir. Col montant. P.m.g.t.g. Rég. 65,00*



PYJAMA BOXEUR petit minet 39.95

Une exclusivité dans la boîte-cadeau Simons! Tricot fines rayures, broderie étoiles et chat au devant. Ivoire et gris ou gris et rose. P.m.g.t.g. Rég. 49,00*

la maison
simons

La boîte-cadeau Simons, nous vous l'offrons gratuitement avec tous vos achats de Noël, demandez-la!

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE



Mario Goupil

Bijou non réclamé

Vieille fille, femme célibataire d'un certain âge...
C'est le petit Larousse qui le dit, pas moi. D'après la légende, c'est d'ailleurs la fête des vieilles filles aujourd'hui, 25 novembre, jour où l'on célèbre la Sainte-Catherine.

Marie-Jeanne Daigneau a 84 ans. Jamais été mariée. Jamais connu d'homme, disons de façon intime, de toute sa vie. Jamais même eu de prétendant vraiment sérieux. Par choix, comme d'autres femmes de sa génération? Pas vraiment. En fait, oui ce fut par choix, mais ce choix fut celui de sa mère.

Vieille fille?
Marie-Jeanne Daigneau se contente de sourire et de hausser les épaules quand je répète une deuxième fois ma question. Il y a presque une heure maintenant qu'elle me raconte sa vie, alors je peux bien me permettre d'insister un peu.

Étonnamment, la première chose que la «demoiselle» de 84 ans a faite à mon arrivée, a été de me dire: «Venez, M. Goupil, que je vous présente mes parents. Ils sont là sur les photos...»

Les parents de Marie-Jeanne Daigneau ont été toute sa vie. Sa mère lui avait d'ailleurs dit qu'elle en ferait son poteau de vieillesse. Elle a tenu parole, c'est le moins que l'on puisse dire. Pour cela, et pour d'autres raisons qui ne seront découvertes que beaucoup plus tard, elle a tenu les hommes à distance de Marie-Jeanne... et de son autre fille Lucile, qui n'a jamais eu personne dans sa vie elle non plus.

«C'était le temps des scrupules: l'époque où les jeunes filles distinguées ne faisaient pas ceci et ne faisaient pas cela...», rappelle Marie-Jeanne Daigneau.

Si des garçons avaient le malheur d'approcher la patinoire familiale, «maman» ouvrait la fenêtre juste assez pour entendre ce qui s'y disait. Quand les bûcherons ou les marins revenaient au village où la petite famille s'est expatriée un jour, il ne fallait même pas les regarder. Même quand on marchait sur le trottoir, Marie-Jeanne et Lucile ne devaient pas balancer leurs bras, parce qu'une demoiselle distinguée ne devait pas faire cela. Il fallait donc faire attention aux hommes en tout temps. C'était la règle d'or. Et cette emprise de la mère sur sa fille cadette, tout spécialement, ne s'est jamais démentie.

Un jour, Marie-Jeanne Daigneau a compris pourquoi. À l'âge de 16 ans, sa mère avait été témoin d'une agression. «La p'tite veuve» de la belle-famille en avait été la victime. Une sordide histoire. Un scandale familial qui fut étouffé, comme bien d'autres à l'époque, mais qui a laissé des marques profondes chez cette femme. Elle-même n'allait se marier qu'à 36 ans finalement, et encore a-t-elle choisi de fonder une famille pour éviter qu'on lui impose les enfants de sa sœur qui allait mourir.

Marie-Jeanne Daigneau a bien vu quelques cavaliers s'intéresser à elle dans sa jeunesse, mais prestement sa mère s'interposait. Quand un garçon osait venir lui rendre visite, il y avait une chaise pour Marie-Jeanne, une chaise pour le prétendant et une pour maman bien sûr!

«Maman avait peur que les hommes m'abiment... comme la p'tite veuve, explique Marie-Jeanne. Finalement, j'avais 50 ans quand j'ai commencé à parler aux hommes...»

Sa mère est décédée à l'âge de 79 ans. Son père à 87 ans. «Pendant 52 années, je me suis dévouée pour mes parents», rappelle-t-elle. Un poteau de vieillesse, avait dit sa mère.

En revanche, les «demoiselles» Daigneau, comme on les appelait dans le temps, ont pu faire de hautes études. Toutefois, Marie-Jeanne n'a pas eu droit d'aller étudier à l'université à Montréal comme elle l'aurait souhaité, parce qu'il lui aurait fallu aller habiter chez son oncle. «Tu ne peux pas, a tranché sa mère. Il y a là trois garçons dans la maison...»

À 52 ans, délivrée de toute emprise extérieure, Marie-Jeanne Daigneau s'est lancée sur le marché du travail. Pendant 12 ans, elle a mis sa culture au profit de la Société d'histoire des Cantons de l'Est. Elle a aussi fait partie de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke et fut même membre fondatrice de la Société de généalogie de Sherbrooke, en plus de faire partie de celles d'Ottawa-Hull, Trois-Rivières, Québec et Montréal. «Fallait bien que je vois du monde un peu», sent-elle le besoin de se justifier.

Après la mort de son père, sa mère et sa sœur, Marie-Jeanne s'est mise à voyager à travers le monde. Le prince charmant? Non, elle ne l'a pas vraiment rencontré, si ce n'est cet ami de Montréal avec qui elle croit que «cela a cliqué» alors qu'elle avait 55 ans. Mais sans plus...

Vieille fille, Marie-Jeanne Daigneau?

— Je dirais plutôt un bijou non réclamé, a-t-elle fini par répondre.

Bien dit.

Un triple NON jaillit de St-Élie

□ La population est invitée ce soir à donner son appui pour empêcher le déplacement de 50 élèves de plus

Sherbrooke

Le conseil d'établissement de l'école Alfred-DesRochers, de Saint-Élie, ainsi que l'Organisation participative des parents de l'école et l'Organisation participative des parents du pavillon Ma Villa (à l'école Assomption) opposent à l'unanimité un NON catégorique au déplacement et à l'assimilation d'une cinquantaine de leurs enfants à l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

C'est ce que révèle M. Charles Plourde, le porteur du dossier du redécoupage du bassin d'alimentation de l'école Alfred-DesRochers, qui juge de prime importance l'assemblée convoquée ce soir à 19h15 au gymnase de cette école, où toute la population de Saint-Élie est invitée.

«Quarante parents impliqués de l'école disent NON et ont besoin de l'appui de la population pour continuer», souligne M. Julien Lachance, président du comité de la nouvelle école de Saint-Élie, en indiquant qu'à compter de maintenant, il y aura chaque année une cinquantaine d'élèves de plus qui seront arrachés à Saint-Élie et envoyés dans les écoles de Sherbrooke. M. Lachance se demande même si le projet de construction d'une nouvelle école pour Saint-Élie sera justifiable par la suite. «Il perd du gaz en tout cas», commente Charles Plourde.

La réunion de ce soir concerne toute la communauté de Saint-Élie, fait remarquer M. Plourde, parce que le départ des enfants et l'éventuelle disparition du sentiment d'appartenance, qui commence souvent quand les parents s'impliquent à l'école, auront des effets sur tous. C'est ainsi, dit M. Plourde, que les commerçants, les propriétaires, les Chevaliers de Colomb, le Cercle des fermiers, la Caisse populaire, le conseil de ville, les aînés, tous sont invités à la réunion. «L'absence des uns justifie l'indifférence des autres», note-t-il.

M. Plourde estime que si Saint-Élie veut que le panneau à l'entrée de la municipalité (*Une ville pour grandir*) continue à avoir du sens, la communauté n'a pas le choix de réagir.

Et réagir tout de suite, car si le ministère attend que le comité de la nouvelle école représente son dossier en l'an 2000, il n'empêche que c'est la semaine prochaine qu'il faut que les gens de Saint-Élie fassent leurs propositions à la Commission scolaire en ce qui concerne le bassin d'alimentation de l'école. Les commissaires doivent prendre une décision avant les Fêtes, rappellent MM. Lachance et Plourde.

Ce soir, indique M. Plourde, la réunion aura deux volets. D'abord, on renseignera les participants sur les étapes à venir concernant le redécoupage du



Julien Lachance



Charles Plourde

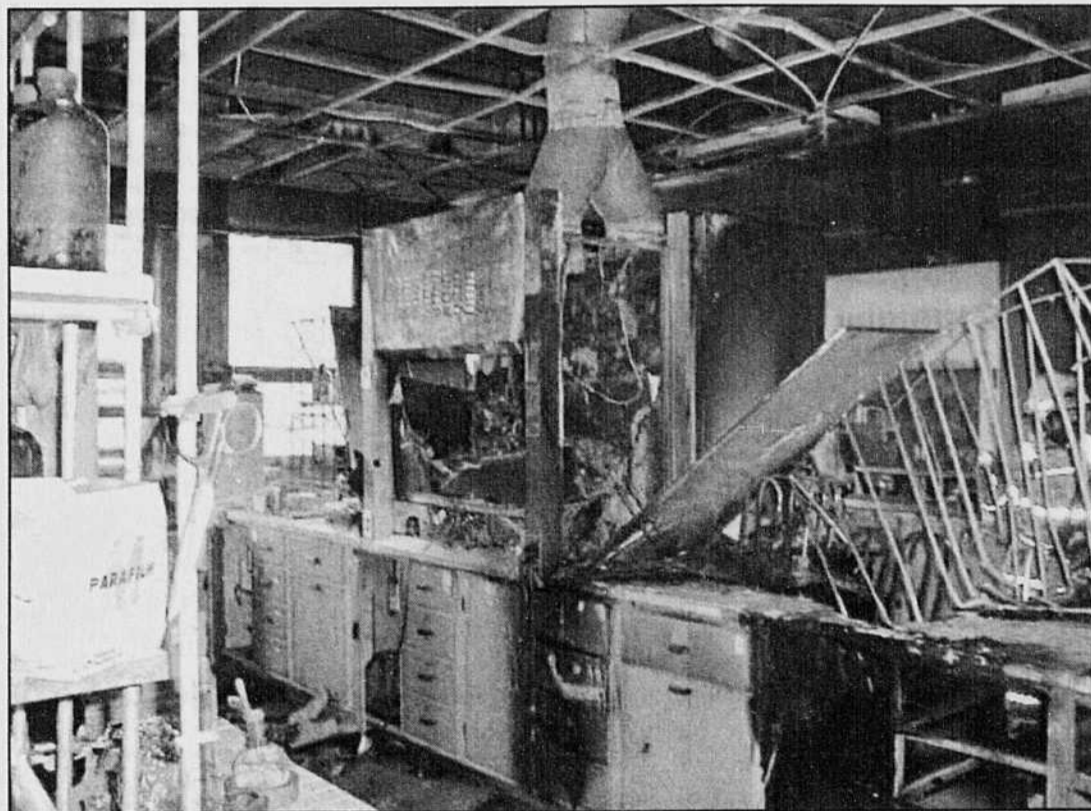
territoire, la présentation d'une argumentation (d'un mémoire, dit M. Plourde) sur ce redécoupage et la décision à venir des commissaires. Les porte-parole des parents feront connaître leurs pistes de solution.

Le deuxième volet permettra d'enligner, dit Charles Plourde, le mémoire du conseil d'établissement de l'école Alfred-DesRochers, à la lumière des échanges qui auront lieu.

Les participants pourront interroger

les porteurs du dossier, émettre leur point de vue et faire des suggestions.

Seront à la disposition des gens pour répondre aux questions s'il y a lieu, le maire Richard Gingras, le commissaire Gilles Daoust, le directeur du service des ressources matérielles de la Commission scolaire, Jean-Pierre Simard, la présidente du conseil d'établissement d'Alfred-DesRochers, Louise Gausseran, et le président du comité de la nouvelle école, Julien Lachance.



Un laboratoire s'enflamme en pleine nuit sur le campus

Sherbrooke

L'incendie qui a ravagé, hier matin, un laboratoire perturbera au moins jusqu'à lundi prochain les activités d'expériences scientifiques de divers départements de la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke mais ne touche aucunement la tenue des cours théoriques de cette fin de session.

«Le pavillon sera fermé pour le reste de la semaine et les activités qui y étaient prévues ont été annulées jusqu'à lundi. Les cours théoriques ne seront pas touchés par cette mesure» a expliqué M. Jacques Viens, directeur du Service des communications de l'Université.

Les jours qui viennent serviront à dresser l'inventaire et à procéder au nettoyage des lieux. Comme y reposent divers produits chimiques, il était normal que l'accès à cette section soit limité par mesure de précaution.

On espère d'ici à lundi récupérer quelques-uns des locaux du pavillon D-1 pour la reprise d'expériences, a expliqué M. Gilles Pelloille, également du Service de communications.

Des étudiants des Départements de chimie, de biochimie et du baccalauréat en enseignement des sciences y avaient des activités prévues.

Mine de rien, malgré l'intervention rapide et efficace des pompiers, il est question de dommages de l'ordre de 500 000 \$. Dommages causés principalement par l'eau qui, on le sait, ne fait pas bon ménage avec, entre autres, les équipements informatiques.

Quant au local 2121, il y a goûté pas à peu près.

M. Viens a mentionné que la cause de l'incendie serait une défectuosité d'un équipement, notamment d'un coussin chauffant servant à une expérience en cours.

Alerte un peu avant l'aube
Il était 5h35 quand le service de sécurité de l'Université a alerté le Service de protection contre le feu de Sherbrooke au sujet de l'incendie qui faisait rage dans le local 2121 au second étage du Département de chimie.

Dès ce moment les équipes de trois casernes, menées par le chef de division Daniel Waite et les lieutenants Claude Charpentier, Robert Dohler et Robert Lavoie ont mis le cap vers le quartier Ouest de la Ville.

«À notre arrivée, les flammes étaient visibles au second étage. Nous avons aussi mené une première attaque de l'extérieur. Nous avons brisé une fenêtre à chaque extrémité du local pour permettre aux gaz présents de s'échapper. Une fois ce premier assaut donné, il a été possible de pénétrer dans l'édifice et de mener une seconde charge de l'intérieur» a rela-



té le chef de division Daniel Waite.

À la vue du brasier, une seconde alerte, à 5h42, a été donnée. C'est alors que les hommes de Stéphane Simoneau qui agissait en tant qu'officier ont rejoint les premiers combattants.

Pas de danger

Les agents de sécurité de l'Université de même que les patrouilleurs du Service de police de la région sherbrookoise ont dressé un périmètre de sécurité pendant que des responsables du Département de chimie se sont rendus sur place pour guider les pompiers dans leur intervention.

On leur a appris que les produits chimiques qui se trouvaient dans le local en question ne représentaient aucun danger particulier, notamment au niveau de la toxicité.

C'est pourquoi les sapeurs ont mis de côté les combinaisons «encapsulées», c'est-à-dire étanches. Ils ont toutefois revêtu la tenue de combat au complet, avec appareil respiratoire, avant de pénétrer dans la bâtisse.

L'incendie a été maté rapidement mais les opérations de vérification et de ventilation se sont prolongées sur plusieurs heures. En fin d'avant-midi, les électriciens éprouvaient toujours de la difficulté à remettre en fonction le système de ventilation.

L'inspecteur Bernard Brisson, du Département de prévention des incendies, a été demandé sur place pour déterminer les circonstances et la cause du feu qui n'a fait aucun blessé.

Étant donné l'heure du jour où l'incendie a éclaté et la maîtrise rapide de la situation, cela a eu peu de conséquences sur les activités quotidiennes de la vie universitaire.

L'importance du brasier a nécessité deux alertes.

GUERLAIN
PARIS

Eau de toilette, Coriolan, 50 ml..... 59 \$
(en atomeuseur)

L'O de l'Aube
PARFUMERIE
Promenades King (mail intérieur)
2235, rue King Ouest, Sherbrooke
564-0814

Vous souffrez de
surdité

ENFIN
DISPONIBLE AU CANADA!

La toute nouvelle prothèse auditive numérique basée sur une technologie simulant le fonctionnement de l'oreille interne.

- Meilleure compréhension
- Aucun contrôle de volume nécessaire
- Prothèse complètement automatique

NOUS VOUS OFRONS
UNE
GARANTIE DE 4 ANS*
SANS FRAIS

Sur toute nouvelle prothèse.**

Les examens, les visites annuelles, les nettoyages, les modifications, les examens électroacoustiques, les ajustements et les réparations faites... au bureau seront **GRATUITES.**

- CONSULTATIONS ET EXAMENS SANS FRAIS
- PROTHÈSE AUDITIVE SANS FRAIS *** défrayée par la R.A.M.Q. (carte soleil)

LaPlante & Associés
Audioprothésistes

Centre professionnel Belvédère
300, rue Belvédère Nord, bureau 104
Sherbrooke
(819) 821-4435

Clinique familiale Saint-Vincent
250, rue King Est
Sherbrooke
(819) 569-9985

* Sujet à certaines conditions
** Excluant les prothèses auditives défrayées par le gouvernement
*** Prothèse illustrée non couverte par la R.A.M.Q. sujet à certaines conditions

Sans frais : 1 888 821-4435 / Aussi à Drummondville, Granby, Theford Mines et Victoriaville

«Nous n'en revenons pas encore»

□ Un couple de sinistrés de Saint-Élie ne tarit pas d'éloges sur la rapidité avec laquelle Estrie Aide s'est porté à leur secours

Sherbrooke

«L'aide nous est venue de tous les bords, de tous les côtés... et le grand coordonnateur, notre grand frère dans tous ces gestes qui nous ont touchés profondément a été et est Normand Groleau d'Estrie Aide!»

Durement touchés lors d'un incendie dans lequel ils avaient tout perdu, le mardi 16 novembre, rue des Tulipes, à Saint-Élie-d'Orford, Dianna et Denis Bolduc, au nom également de leurs enfants Angela, âgée de 13 mois et Gabriel, âgé de six ans, ont rendu un témoignage vibrant et sincère à l'endroit de l'organisme Estrie Aide et de son directeur général Normand Groleau.

Ils ont également été épaulés par des proches, des voisins, des amis et pour Mme Bolduc de nouveaux compagnons et compagnes de travail au Manoir Sherbrooke (Les Résidences Soleil).

Même les compagnes et compagnons de classe de Gabriel n'ont pas été indifférents au malheur qui a frappé la petite famille et ils le démontreront bientôt.

Ce qu'il faut retenir de l'expérience de la famille Bolduc et de l'intervention d'Estrie Aide est le caractère instantané de l'aide et du soutien apportés par



Normand Groleau, directeur général d'Estrie Aide, Dianna et Denis Bolduc qui avaient tout perdu dans un incendie et l'abbé Robert Jolicoeur, président d'honneur de deux activités importantes pour Estrie Aide.

l'organisme.

Il n'est pas question d'attente et de tergiversations de jours et de semaines mais ça se passe en quelques heures.

Preuve de tout cela est qu'à peine huit jours après l'incendie, la petite famille jouit d'un nouveau logement, a reçu de nombreux dons en mobilier, vêtements et même argent. Elle est presque totalement remise sur pieds.

Plusieurs personnes ont effectué des démarches pour que le couple Bolduc et leurs deux enfants obtiennent ce dont ils avaient vraiment besoin.

«Il nous apparaissait, soulignera Dianna, que dire simplement merci n'était pas assez. C'est pourquoi nous sommes venus témoigner du soutien extraordinaire d'Estrie Aide qui n'a pas volé son nom «Aide» et de la grande générosité des gens. Nous n'en revenons pas encore. Le souci d'Estrie Aide, c'est comme si 1000 livres de trasseries avaient été enlevées de mes épaules.»

Le couple a également noté que Normand Groleau leur faisait l'effet d'un «père» ou à tout le moins d'un grand frère qu'il connaissait depuis toujours. «Il n'était pas gênant du tout.»

Deux activités importantes

Estrie Aide tiendra au cours des prochains jours deux activités fort importantes pour lesquelles l'abbé Robert Jolicoeur, animateur de l'émission *Le Pari du Cœur* sur les ondes de CHLT Radio, a accepté la présidence d'honneur.

«Je suis souvent sollicité par divers organismes et il m'est impossible de dire oui à tous et à toutes. Dans le cas d'Estrie Aide, ce fut un oui immédiat, car l'aide que l'organisme apporte est instantané. Il ne tient pas seulement le langage du partage, le discours mais il tient parole et passe aux actes dans l'immédiat et moi, ça me plaisait que l'organisme réagisse dans un laps de temps très court et cela, à long terme d'année, 365 jours par an... 366 jours pour l'an 2000.»

Le vendredi 3 décembre, il y aura une grande journée portes ouvertes dans les locaux du 121 rue du Dépôt, dans le centre-ville de Sherbrooke.

L'abbé Jolicoeur sera là pour accueillir les gens, jaser avec eux, leur dire comment il occupe son temps de «vie cachée» après la vie publique qu'on lui connaissait.

Les gens seront invités à apporter des meubles, des articles électroménagers, des vêtements, de la nourriture ou tout bonnement des dons en argent. Du même coup, en visitant les divers ateliers d'Estrie Aide, ils prendront connaissance de l'ampleur de l'organisation pour venir en aide aux mal pris, aux démunis, aux gens qui ont besoin plus que d'une main pour se sortir d'une impasse.

Cela n'a l'air de rien mais en livrant divers morceaux par-ci par-là pour aider des gens, ça revient à fournir deux ménages complets par semaine», commentera M. Normand Groleau.

L'organisme a posté quelque 2000 lettres de souscription et invite les destinataires à profiter de cette journée portes ouvertes pour venir apporter leur don et jeter un coup d'oeil.

Le dimanche 19 décembre, au sous-sol de la cathédrale-basilique Saint-Michel, l'abbé Jolicoeur présidera le Branch de la Fraternité, troisième édition, auquel on attend près de 2000 convives.

Les serviront une trentaine de personnalités du monde de la politique et des affaires. On parle de députés, des neuf maires de la MRC de Sherbrooke et de présidents et directeurs de compagnies.

À la première édition on avait servi 400 personnes, 1300 à celle de l'an dernier. On attend au moins 400 enfants.

Même si les gens sont particulièrement sollicités en cette période de l'année, Estrie Aide qui étale ses coups de main et de cœur tout au long de l'année compte sur la générosité quasi légendaire des gens d'ici.

S'il n'a pas volé son appellation Aide, l'organisme n'a pas davantage usurpé le mot Estrie, car le jour de l'incendie qui a frappé les Bolduc de Saint-Élie, Estrie Aide livrait un ménage à une famille sinistrée de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

Pour avoir pigé dans l'argent de ses clients

Un ex-notaire confiné à l'intérieur de son logis

Sherbrooke

Un ancien notaire radié, Gilles Dufour, âgé de 34 ans, a encouru une peine d'un an de détention avec sursis pour avoir pigé dans son compte en fidécommiss après avoir dérapé dans la drogue.

Les conditions de son sursis le confinent chez lui pendant les six premiers mois sauf pour activités religieuses, besoins médicaux, nécessités de la vie avec la permission de son agent de surveillance et le travail et les trois mois suivants l'astreignent à un couvre-feu de 21 h à 06 h.

Dufour sera de plus soumis à une interdiction de consommation de drogue ou autres substances illégales.

Cette condamnation lui a été imposée hier par madame le juge Danielle Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Le prévenu s'était reconnu coupable d'une fraude de 72 705 \$ envers quatre clients en utilisant des sommes d'argent qu'il devait garder dans son compte entre juin 1996 et février 1997.

Le criminaliste Joël Bourassa avait recommandé une peine dans la collectivité pour son client qui a tout perdu à cause de la dépendance croissante de ce dernier à la cocaïne.

Il a soumis que Dufour avait toutefois décidé de suivre une cure de désintoxication du 24 mars au 24 novembre 1998 au Domaine Perce-Neige et est sobre depuis.

Me Bourassa est convaincu que son client a surmonté son problème et redeviendra un actif pour la société.

Il a ajouté que Dufour faisait aussi l'objet d'un suivi et cherche un emploi.

Le procureur Pierre Proulx était aussi en accord avec une peine avec sursis dans ce cas-là.

Le juge Côté avait pris sa décision en délibéré pour étudier un arrêt que la Cour d'appel du Québec venait de rendre sur le sursis.

Le comité de discipline de la Chambre des notaires a prononcé le 8 septembre 1997 la radiation permanente de Dufour qui pratiquait depuis l'été 1992.

Les clients lésés ne perdent rien puisqu'ils ont été remboursés complètement par le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires.

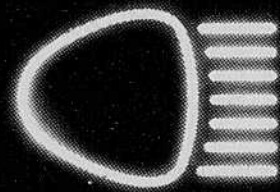
Me Proulx a dit que le prévenu avait utilisé cet argent pour la consommation de cocaïne, n'a pas organisé un système de tromperie et ne s'est pas offert d'objets de luxe.

Ironie du sort, Dufour purgera sa peine dans son petit logement situé dans l'ancien immeuble des procureurs du district.

Le juge Côté a souligné que cette peine avec sursis comportant des restrictions ne constituait «pas un cadeau» mais bien une sentence réelle que l'inculpé devra purger complètement sans libération anticipée.

Les sursis de Dufour sera supervisé par son agent de libération, qui effectuera un suivi approprié.

Le juge Côté avait commandé un rapport présentiel au sujet du prévenu à la suite d'une démarche de Me Bourassa en ce sens.



VOUS ÊTES
ALLUMÉ

Le service de lubrification de qualité Toyota. Seulement 24,95 \$* tous les jours.

Étonné? Vous ne devriez pas. Ce n'est qu'un exemple parmi les nombreux services à bas prix que votre concessionnaire Toyota vous offre **tous les jours**. En prime, ils sont accompagnés de la tranquillité d'esprit que vous obtenez grâce aux techniciens Toyota qualifiés ainsi qu'aux pièces d'origine Toyota. Venez faire un tour et jetez un coup d'oeil à nos forfaits d'entretien offerts aux **prix avantageux de tous les jours**. Pour plus de détails, composez le 1 888 TOYOTA-8 ou consultez notre site Web au www.toyota.ca. Et ne soyez pas étonné si un sourire éclaire votre visage.



Remplacement de l'huile et du filtre avec l'huile moteur et un filtre d'origine Toyota • Vérification du filtre à air • Lubrification des verrous, des loquets et des charnières • Inspection des feux / phares, du klaxon et des essuie-glaces • Vérification du niveau des liquides de refroidissement, de freins et de lave-glaces • Inspection des pneus et réglage de la pression, si nécessaire.



*Taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Redevances écologiques et frais d'élimination des déchets en sus dans certains marchés.

10376

Partage sur la fiscalité

La MRC doit reporter la tenue du forum

Sherbrooke

La MRC de la région sherbrookoise annule le forum qui devait réunir les maires et les conseillers municipaux en fin de semaine et le décale de deux mois.

Ainsi en ont décidé les maires et le préfet à l'issue d'une rencontre de près de deux heures, hier matin.

Ces derniers jugent que les scénarios avancés dans le cadre de la négociation du nouveau pacte fiscal entre Québec et les municipalités sont encore trop hypothétiques pour nourrir des discussions valables et constructives.

«Nous considérons que ce serait futile de discuter d'intentions vagues,



Clément Nault

de rumeurs et d'orientations qui ont parfois la forme de potins et d'essayer de dégager ensemble des orientations régionales. L'exercice sera sûrement plus profitable une fois que nous connaissons le libellé des ententes ou les véritables intentions gouvernementales à travers des documents officiels déposés à l'Assemblée nationale», soutient le préfet de la MRC de la région sherbrookoise, Clément Nault.

Selon M. Nault, ce scénario était dans l'air depuis le début de la semaine.

«J'ai déclaré publiquement qu'il était possible que nous amorcions les discussions sur la fiscalité d'agglomération dans le cadre du forum en sachant qu'il y avait aussi de fortes chances que l'événement soit reporté.

Je ne voulais pas présumer de ce que serait la décision de mes collègues des autres municipalités», a précisé M. Nault.

Pas d'autre choix

Le maire de Sherbrooke, Jean Perrault, qui espère un nouveau partage financier pour libérer sa ville d'une partie du fardeau que représentent les équipements à vocation régionale, souscrit au report du forum.

«C'est décevant, le nombre d'élus inscrits montrait qu'il y a un grand intérêt dans chacune des municipalités pour se lancer à la recherche des solutions d'avenir. Nous n'avons cependant pas d'autre choix que d'attendre compte tenu du peu d'information disponible. Le processus est retardé, par contre je préfère entreprendre la

discussion des orientations claires plutôt que de risquer des dérapages avec des échanges moins structurés», a indiqué M. Perrault.

Comme le forum des élus municipaux est une des étapes du processus de réflexion devant conduire au dépôt d'un rapport final au printemps de l'an 2000, le préfet reconnaît que c'est tout l'exercice qui est décalé.

«Effectivement, il faudra prévoir deux à trois mois de plus avant la présentation des recommandations écrites qui seront déposées à la table de la MRC. La date pour le dépôt du rapport est toutefois moins importante pour nous que le sérieux de la démarche», estime Clément Nault.

La conseillère Pankovitch écrit une page d'histoire

Pour la première fois, une élue de la banlieue accède à la présidence d'une régie intermunicipale

Sherbrooke

Une nouvelle page s'écrit dans les annales municipales de la région alors que la Ville de Sherbrooke accepte officiellement qu'un élu de la banlieue préside une régie. Jusqu'à maintenant ce poste était octroyé d'office à un délégué de Sherbrooke, que ce soit pour la gestion du transport en commun, des services policiers ou de l'assainissement des eaux.

Ivy Pankovitch, de Lennoxville, présidera la Régie d'assainissement des eaux jusqu'au mois de novembre 2000, après quoi elle cédera sa place à la représentante de Sherbrooke, Chantale L'Espérance, qui occupe actuellement la vice-présidence.

La modification aux statuts de la Régie, acceptée unanimement à la réunion du conseil d'administration mardi soir, introduit cette règle d'alternance et met un terme au différend politique qui opposait Sherbrooke et aux villes de banlieue depuis un an.

«Nous venons de briser le contrôle absolu de Sherbrooke et je crois que ce changement arrive à un moment opportun», soutient Mme Pankovitch. «Il n'y a pas deux catégories d'administrateurs, Sherbrooke vient enfin de le reconnaître. Même si les élus de la banlieue demeurent réfractaires aux fusions municipales, je pense que Sherbrooke crée un climat plus propice au dialogue régional en renonçant à sa mainmise».

La nouvelle présidente de la Régie d'assainissement des eaux garde un goût plutôt amer de la confrontation des derniers mois.

«Nous nous sommes couverts de ridicule comme élus en nous disputant comme des enfants. Revenons-en vite au mandat principal de cette Régie et à la protection l'une de nos ressources les plus précieuses, l'eau», souhaite Mme Pankovitch.

Mais il y a encore du sable dans l'engrenage. Ivy Pankovitch ne renonce pas à devenir une présidente rémunérée, ce à quoi s'oppose toujours la Ville de Sherbrooke, qui dispose du même nombre de votes que les quatre villes de la banlieue au conseil d'administration.

«Oui, je vais continuer à exiger que les administrateurs de la Régie soient payés. Pas pour le salaire, pour le prin-

cipe. La formule de rémunération proposée coûterait 15 000 \$ sur un budget 3,8 millions et notre travail contribue année après année à dégager des surplus», fait valoir la présidente qui, selon la proposition maintes fois débattues et repoussées, aurait droit à une compensation annuelle de 4210 \$. La vice-présidente toucherait 2110 \$ par année, les autres administrateurs 1060 \$.

Sherbrooke bloque la rémunération des élus, considérant qu'avec seulement deux employés sous leur gouverne, ces administrateurs ont peu de responsabilités.

«Si je comprends bien le raisonnement des élus de Sherbrooke, la rémunération serait plus acceptable si nous avions à gérer cinq ou dix employés supplémentaires. Obtiendrions les mêmes résultats financiers? Ça pas de sens d'accorder plus d'importance à la taille d'une organisation qu'à son efficacité, il n'y a que dans les grandes villes qu'on raisonne ainsi», rétorque Mme Pankovitch, qui siège à la Régie d'assainissement des eaux depuis deux ans.

La conseillère sherbrookoise, Chantale L'Espérance, qui s'est retrou-

vée au coeur de la tempête politique en exigeant la présidence, conformément aux statuts, dès son arrivée à la Régie, comprend mieux aujourd'hui la réaction négative des autres administrateurs.

«Avec le recul, je crois que ça été une erreur d'imposer une conseillère recrutée à des administrateurs d'expérience. Je suis heureuse que nous ayons trouvé une formule correspondant aux attentes de chacun des partenaires», constate Mme L'Espérance.

Mme L'Espérance s'attendait toutefois à ce que le compromis de Sherbrooke sur le choix d'un président entraîne un des représentants de la banlieue sur la question salariale.

«Sur ce point de vue, je suis déçue. Les compromis auraient dû venir de part et d'autre», soutient-elle.

Évolution des mentalités

Jean Perrault, qui a participé aux échanges pour en arriver à la solution de la règle d'alternance, considère qu'une nouvelle étape est franchie dans les rapports entre Sherbrooke et les villes voisines.

«Ce déblocage partiel peut-être in-



Ivy Pankovitch

terprété comme une évolution des mentalités en terme de représentativité politique. Par contre, peu importe qui occupe la présidence de l'organisme, j'espère qu'on ne perdra pas de vue

que la Régie jouit d'un important support administratif de la Ville de Sherbrooke. C'est de ce leadership régional dont nous parlons souvent et qui n'est pas toujours reconnu par nos partenaires de la banlieue», fait valoir M. Perrault.

loto-québec		résultats	
Tirage du 99-11-24		Oeufs d'OR	
1 ^{er} numéro	2 ^e numéro		
964346	932383		
25 000 \$	50 000 \$		
3 ^e numéro	numéro boni		
383816	598701		
100 000 \$	25 000 \$		
Ces 4 numéros gagnants sont décomposables			
Tirage du 99-11-24		649	
1	19	22	29 35 48
Numéro complémentaire: 16			
Tirage du 99-11-24		49	
9	11	13	27 38 42
Numéro complémentaire: 26			
GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	1 000 000,00 \$	
5/6+	0	50 000,00 \$	
5/6	31	500 \$	
4/6	1 374	50 \$	
3/6	21 735	5 \$	
Ventes totales: 535 083,00 \$			
Banco		Extra	
Tirage du 99-11-24		Tirage du 99-11-24	
NUMÉRO 089977		NUMÉRO 089977	
2 9 11 20		3 4	
21 23 24 31		293 9807	
32 34 38 40			
46 48 52 54			
57 65 68 70			
TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			



F. FARHAT o.o.d. LUNETTERIE

3 pour 1

Pour 1 seul prix, vous obtenez

à partir de 159\$

6 RIEN À PAYER AVANT MOIS

Sous réserve de l'approbation du service du crédit. Détails en magasin.

Expiration 31/01/2000

EXAMEN DE LA VUE SUR PLACE FAIT PAR UN OPTOMETRISTE Succursale de Sherbrooke seulement * Détails en magasin

3290, boul. de Portland, Sherbrooke 829-0089

Plus besoin de sous!

Voici le porte-monnaie électronique Mondex Desjardins.

Finis les sous blancs, les sous noirs! Plus besoin de courir la monnaie! Libérez-vous du poids de l'argent avec le porte-monnaie électronique Mondex Desjardins*. Idéal pour payer les petits achats, pas compliqué pour un sou! Demandez tout de suite le vôtre au 1 888 639-9466 et courez la chance de gagner un téléchargeur Mondex ou un Vista 350 de Bell!

MARTINE RENAUT
C. P. DE SHERBROOKE
1234 5678 9012 3456
Expiration: 09/2002

La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, usager autorisé de cette marque déposée.

www.desjardins.com/mondex

* Disponible seulement dans la région de Sherbrooke. *Le Vista 350 est une marque de commerce de Nortel. Règlement disponible dans les caisses participantes.

Coaticook donne un coup de pouce aux familles

□ En bonifiant sa politique familiale, la Ville espère favoriser une hausse de la natalité parmi sa population

Jean-François GAGNON

Coaticook

Le maire de Coaticook, André Langevin, juge que le principal problème du Québec à l'heure actuelle, «est la dénatalité sévissant au sein de notre état».

«Oubliez la constitution et le reste», a lancé l'élu municipal hier, à l'occasion de l'annonce de la bonification de la politique familiale de sa ville, intervenant en plein champ de juridiction provinciale.

En outre, le maire Langevin faisait remarquer que, «d'ici 50 ans, si le problème persiste, la population du Québec ne constituera plus que 18 pour cent de celle du Canada».

«Il n'y a pas si longtemps, elle en représentait encore 33 pour cent», soulignait l'homme, tout en ajoutant que sans l'apport de l'immigration, la province ne compterait plus que quatre millions d'habitants dans une cinquantaine d'années.

Les solutions

Va pour le cri d'alarme. Voici maintenant les solutions élaborées par la Ville de Coaticook pour les années 2000, 2001 et 2002, en vue d'enrayer le dépeuplement de son milieu.

C'est donc en bonifiant sa politique familiale, instaurée à contre courant il y a une dizaine d'années, que la Ville de Coaticook entend encourager les gens de sa région à avoir davantage d'enfants.

Probablement la mesure vedette de la série de mesures annoncées hier, celle qui permettra aux familles de trois enfants et plus de récupérer la moitié des coûts d'inscription de leurs jeunes à

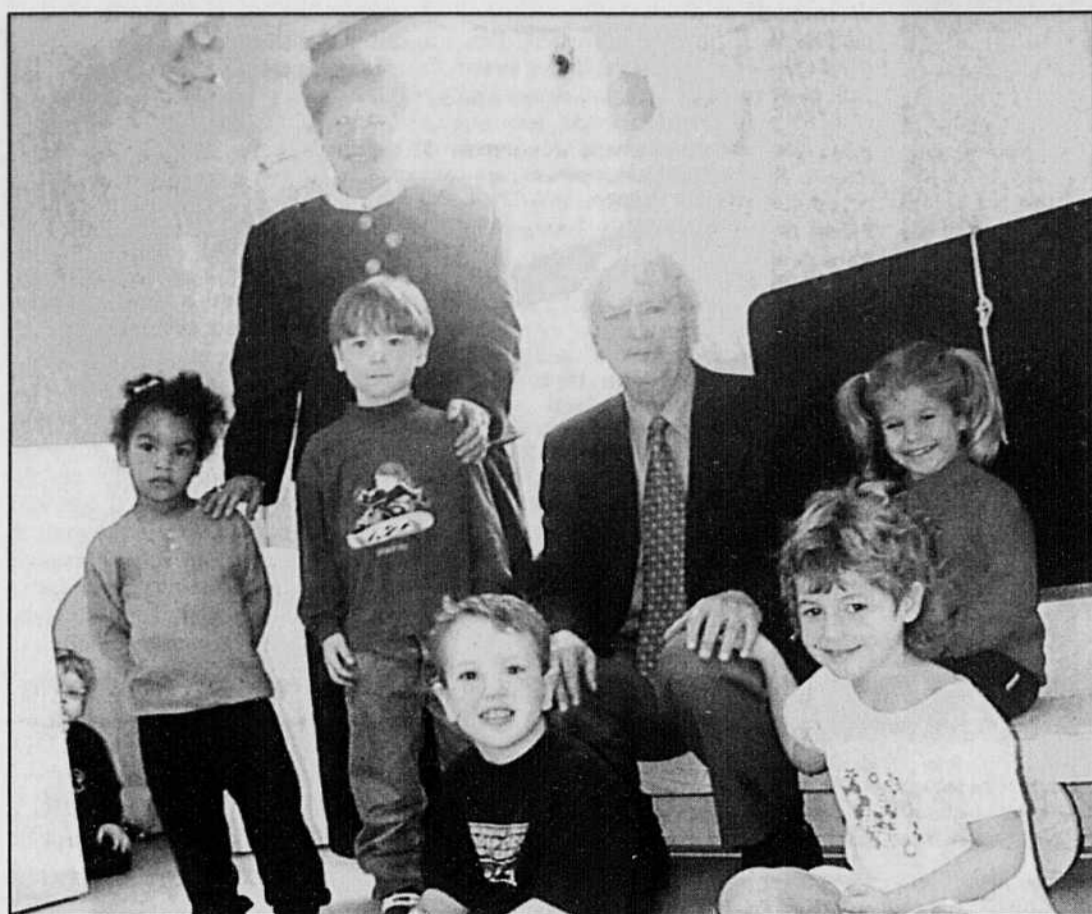


Photo La Tribune, Jean-François Gagnon
La Ville de Coaticook et la Caisse populaire de Coaticook ont décidé de s'associer dans l'élaboration d'une nouvelle politique familiale, dont bénéficieront les Coaticookois, dès janvier prochain. Le maire de Coaticook, André Langevin, et la présidente du conseil d'administration de la Caisse, Agathe Filion, posent ici en compagnie d'un groupe d'enfants d'une garderie de cette municipalité.

des activités culturelles et sportives se déroulant dans la MRC de Coaticook.

Annuellement, la Ville estime que cette mesure, qui existait déjà auparavant, mais pour les seules familles de quatre enfants et plus, lui coûtera quelque 60 000 \$.

Autre mesure adoptée, l'offre de 120 heures de patinage libre par année

au Centre récréatif Gérard-Couillard, de Coaticook. «C'est une chose rendue nécessaire notamment par le fait que les patinoires, avec le climat d'aujourd'hui, ne sont plus disponibles très longtemps à chaque hiver.»

D'après une maman qui était présente à la conférence de presse de la Ville de Coaticook, hier, ces deux me-

asures, qui prendra la localité dès le premier janvier prochain, sont probablement les plus intéressantes pour les jeunes parents.

La jeune mère, Marie-Claude Lamoureux, actuellement enceinte d'un second bébé, se montrait aussi intéressée par une troisième concernant elle les couches pour bébés.

Grâce à elle, les parents coaticookois pourront se voir rembourser 50 pour cent du prix, et ce jusqu'à concurrence de 200 \$, des couches de coton qu'ils achèteront pour leurs nouveaux-nés.

De plus, les parents qui opteront pour les couches de coton auront droit à trois dollars par semaine afin de faire laver celles salies par chacun de leurs bébés.

Le maire de Coaticook, ne cache pas que sa ville essaie par là de faire une pierre deux coups et d'ainsi engendrer la réduction des arrivages de couches jetables au site d'enfouissement municipal.

La Caisse s'implique aussi

Parce que la politique familiale de la Ville de Coaticook rencontre ses objectifs, la Caisse populaire de Coaticook a décidé de s'impliquer, dans le but de la rendre plus attrayante encore.

La Caisse offrira donc, dès janvier 2000, une remise de 200 \$ par membre de la famille, à toutes celles qui s'achèteront ou se feront construire une première maison sur le territoire de la ville de Coaticook.

Elle donnera, de plus, à celles qui s'y feront bâtir une première résidence, un rabais de trois pour cent sur leur taux hypothécaire, pour l'an du paiement de leur hypothèque.

Ces deux offres ne seront disponibles que pour les familles, ayant au moins un enfant âgé de moins de 16 ans, qui négocieront leur hypothèque à la Caisse populaire de Coaticook.

En outre, mentionnons aussi que la Caisse subventionnera le transport des étudiants qui emprunteront régulièrement l'autobus effectuant la navette entre Coaticook et Sherbrooke, propriété d'Autobus C. G.

Compétition universitaire la Folle course informatique

Une équipe de l'UdeM remporte le trophée AbacUS

Sherbrooke

Quatre étudiants de l'Université de Montréal ont bénéficié d'un petit coup de publicité gratuitement hier en venant chercher à l'Université de Sherbrooke le tout nouveau trophée AbacUS remis par l'Université de Sherbrooke pour la première fois aux gagnants de la Folle course informatique.

«Nous développons un logiciel pour une nouvelle compagnie en infographie», a expliqué l'un des membres du groupe, Philippe Beaudoin, en présentant une carte d'affaires au nom de Neo Dimensions. Le groupe est en recherche active de financement, ajoute M. Beaudoin.

Sébastien Paquet commente la victoire de son groupe ainsi: «Je savais que l'Université de Sherbrooke avait l'habitude de gagner la

Course. C'est pourquoi nous sommes particulièrement fiers de gagner.» L'an dernier, Sherbrooke avait raflé les trois premières places.

La victoire est d'autant plus intéressante qu'il y a de plus en plus d'universités qui participent à la Folle course informatique, remarque Christian Savard: «Je ne savais pas qu'il y avait d'autres universités en plus de Sherbrooke, Montréal et Polytechnique». Le quatrième mousquetaire était Luc Leblanc.

Les quatre membres de l'équipe gagnante sont tous du laboratoire d'infographie de l'Université de Montréal. Ils ont gagné la Folle course avec 500 points d'avance sur une équipe de l'Université de Sherbrooke, elle-même en avance d'une centaine de points sur une équipe de l'École polytechnique.

Une ambiance fébrile

Jonathan Ruel, un étudiant de l'équipe qui a décroché les honneurs pour l'Université de Sherbrooke, raconte qu'il en était à sa quatrième participation à la compétition et il s'est toujours retrouvé parmi les meilleurs: en 4e place, en 3e et deux fois en 1ère. Il décrit l'événement comme ayant une ambiance spéciale, fébrile, mais où l'on trouve, dit-il, une saine compétition. Alors que la majorité des participants sont en informatique, lui est en mathématique, souligne-t-il. Il en sera à sa dernière année l'an prochain: «Je vais en profiter pour participer à la Course une dernière fois». Il faisait équipe avec Jean-Pierre Tirman.

Le trophée AbacUS porte le nom latin de l'abaque, tablette à calculer de l'Antiquité. Il rappelle que la Folle course a été créée à l'Université de Sherbrooke en 1995, souligne le recteur Pierre Reid.

La Folle course s'est déroulée samedi dernier. Les étudiants, répartis en équipes de deux à quatre, devaient résoudre 10 problèmes de programmation en moins de huit heures. Près de 340 étudiants répartis en 85 équipes et provenant de sept universités québécoises et de l'Université de Calgary y ont participé.

Pour la première fois, la Folle course était aussi offerte en anglais à l'Université Bishop's et à l'Université de Calgary. Des étudiants italiens inscrits à Calgary ont manifesté leur intention d'importer la Folle course dans leur pays, a révélé le président du conseil d'administration de la Course, M. Benoit Parent.

L'équipe de l'Université de Montréal qui a remporté le trophée AbacUS est répartie aussi avec une somme de 800 \$ offerte par le principal commanditaire de la Course, Schneider Electric. Le recteur a aussi remis des prix de 250 \$, 150 \$ et 100 \$ décernés par la firme Gould Shawmut aux trois meilleures équipes de l'Université de Sherbrooke.

Décès de Roberte Ménard-Dunn

Mario Harvey bénéficie d'une accusation réduite de meurtre au second degré

Sherbrooke

Mario Harvey, âgé de 38 ans, a été cité aux assises sur une accusation réduite de meurtre au second degré de Mme Roberte Ménard-Dunn, 76 ans, de Sutton, le 28 mai.

Cela fait suite à un amendement présenté par la poursuite au moment de l'enquête préliminaire du prévenu devant le juge Robert Sansfaçon de la Cour du Québec, à Granby.

Défendu par le criminaliste Patrick Fréchette, l'accusé a été référé devant jury le 10 janvier.

Il avait été inculpé d'abord de meurtre au premier degré à la suite de la découverte du corps de la septuagénaire avec un sac de plastique sur la tête ainsi que les mains et pieds liés à un endroit isolé à Sainte-Eulalie.

À la suite de cet amendement, Me Fréchette a dispensé la poursuite de soumettre sa preuve au tribunal à cette étape des procédures.

La SQ enquêtait sur la disparition de Mme Ménard-Dunn, qui n'avait pas été vue depuis le 28 mai, lorsque son corps a été trouvé le 30 mai.

La police a appris que la carte de guichet de la victime avait été utilisée 58 fois pour une valeur de 8 500 \$ entre le 29 mai et le 1er juin.

Hypothèque d'antécédents judiciaires, Harvey, qui se trouvait en liberté illégale, a été arrêté dans un bar de Montréal le 3 juin et inculpé de ce crime à la suite de l'enquête menée par l'agent Pierre Saint-Martin du poste régional de Sherbrooke.

Vente DIRECTE

des manufacturiers

4 jours seulement

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE

SONY TRINITRON

MONITEUR STÉRÉO TRINITRON 32"

- Contrôle parental utilisant 7 codes d'écoute canadiennes
- Entrées audio/vidéo et S-VHS
- Télécommande universelle

998⁹⁹

RABAI DE 200⁰⁰

32" STÉRÉO

VIDEO 4 TÊTES HI-FI STÉRÉO

- Programmation à l'écran multilingue
- Effets spéciaux parfaits sans parasites
- Télécommande toutes fonctions

169⁹⁹

RABAI DE 30⁰⁰

RCA DVD

LECTEUR DE DVD

- Technologie Dolby Digital et DTS Out
- Accepte les CD de musique
- Plusieurs fonctions de répétition et de programmation

328⁹⁹

RABAI DE 100⁰⁰

RECEVEZ 20\$ DE RCA

UNE IMAGE NETTE ET UN SON INCROYABLE

Panasonic SHOCKWAVE

LECTEUR DE CD PORTATIF

- Boîtier sport résistant aux chocs et à l'eau
- Mémoire antichoc 40 secondes
- Casque d'écoute SHOCKWAVE

79⁹⁹

RABAI DE 30⁰⁰

Antichoc 40 secondes

MONITEUR 15" INCLUS

ENSEMBLE MULTIMÉDIA 433 MHz CEL

- Processeur Celeron 433 MHz • Carte mère M/748-LMRT
- Carte vidéo intégrée • Lecteur de disquette 1,44 Mo
- Mémoire vive de 32 mg SD RAM-100 • Lecteur de CD-ROM 44X
- Disque rigide 6.4 Go Fujitsu • Faxmodem 56K V.90 intégré
- Clavier WIN 95 bilingue • Carte de son intégrée
- Haut-parleurs de 120 watts • Souris PS/2 et tapis
- Windows 98 sur CD • Moniteur 15" inches

1199⁹⁹

RABAI DE 300⁰⁰

JVC CINÉMA-MAISON DOLBY PRO-LOGIC

- Puissance de 200 watts RMS (avant, centre et arrière)
- Changeur de CD à 5 disques • Magnétophone à double cassette
- Ensemble de 5 haut-parleurs cinéma JVC

699⁹⁹

RABAI DE 500⁰⁰

RABAI DE 50⁰⁰

STEREO plus

ÉLECTRONIQUE

75 magasins pour vous servir!

DOMAINE DU PARC COWANSVILLE

266-4446

39, rue ÉVANGÉLINE GRANBY

378-9816 • 375-7564

2300, rue KING OUEST SHERBROOKE

822-3344 • 823-5501

*Taux de financement de 12,99% sur 24 mois. Exclut les taxes. Les prix sont en dollars. Les prix sont en dollars. Les prix sont en dollars.

Le Musée des beaux-arts sort ses toiles

□ Dorénavant, les amateurs d'oeuvres d'art pourront acheter ou louer les toiles exposées au musée du centre-ville



L'artiste Marie Cuerrier et la conservatrice du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Suzanne Pressé transportent une toile faisant partie du lot de vente et location. Au fait, la toile a-t-elle été vendue ou louée? Peut-être est-ce simplement pour les besoins de la photo et qu'elle est encore disponible... Avis aux amateurs!

Sherbrooke

Les visiteurs du Musée des beaux-arts de Sherbrooke ont désormais une solution de rechange si une oeuvre qui y est exposée leur tombe dans l'oeil. Au lieu de soupirer et de se plaindre qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter, ils pourront désormais... louer.

Le Musée des beaux-arts (MBA) de Sherbrooke a en effet inauguré hier son service de vente et de location d'oeuvres d'art. Cette pratique est courante dans de nombreux musées, et les dirigeants du MBA ont décidé d'en faire autant.

«C'est une façon de sensibiliser la population et les entreprises à côtoyer des oeuvres d'art originales dans leur propre décor ou leurs bureaux. Ils sont amenés ainsi à mieux connaître les artistes», résume Cécile Gélinas, directrice du Musée des beaux-arts.

Pour souligner ce lancement, il a été décidé qu'une exposition de toutes les oeuvres en vente et en location — elles sont une centaine et ont été créées par 42 artistes d'ici — aura cours jusqu'au 12 décembre prochain.

«Évidemment, une telle pratique donne une meilleure visibilité aux artistes et une meilleure mise en marché de leurs oeuvres», ajoute Mme Gélinas.

L'artiste magogoise Monique Voyer, qui a trois oeuvres dans le lot de location, est justement enchantée de cette initiative. «Vous savez, il y a des gens qui visitent le musée sans même imaginer que certaines oeuvres sont à vendre et qu'ils peuvent acheter.»

Catalogue

Les frais de location représentent un faible pourcentage de la valeur de l'oeuvre et varient de 10 \$ à 250 \$ par mois. L'artiste retire 50 % de cette somme. La durée de location minimum est de trois mois, avec possibilité de renouvellement jusqu'à concurrence de douze mois.

Et si jamais le coup de coeur est tel que le locataire souhaite acheter l'oeuvre, pendant ou à la fin de sa période de location, les sommes

versées au cours des trois premiers mois de location seront déduites, le cas échéant, du prix de vente au moment de l'achat.

Les clients auront le choix entre peintures et sculptures, entre des pièces de style figuratif, naïf ou abstrait. À noter que les entreprises peuvent avoir recours à un conseiller-expert pour le choix et l'accrochage des oeuvres.

Après l'exposition, les oeuvres pourront être vues à la toute nouvelle Boutique du Musée, ainsi que pendant une certaine période à la Bibliothèque Éva-Sénécal, par le truchement d'un catalogue. La boutique est ouverte du mardi au dimanche de 13 h à 17 h, sauf le mercredi, de 13 h à 21 h.

Ce projet est rendu possible, bien sûr, grâce aux artistes et bénévoles du MBA, mais aussi avec le soutien financier de la Ville de Sherbrooke et du ministère de la Culture et des Communications.

«Ne me demandez pas de faire la promotion du drapeau canadien»

□ Le député bloquiste de Sherbrooke Serge Cardin distribuera les unifoliés

Sherbrooke

Depuis le début de son mandat, il y a bientôt quinze mois, le député fédéral de Sherbrooke, Serge Cardin, n'a reçu qu'une seule demande d'un contribuable de son comté désireux de mettre la main sur un unifolié.

Depuis mardi, les choses ont changé. Le téléphone n'a pas arrêté de sonner à son bureau de comté — «quand les gens apprennent que c'est gratuit...»

Voilà l'impact de la sortie dans les médias de l'information entourant le nombre de drapeaux commandé par des députés bloquistes à Ottawa, a expliqué, hier, M. Cardin.



Serge Cardin

«Moi, ne me demandez pas de faire la promotion du drapeau canadien. Je n'irai pas en distribuer au coin de King et Wellington. Mais je pense que ça fait partie de mes tâches de député de répondre à la demande si des ci-

toyens la formulent», a dit M. Cardin.

«Je n'ai jamais commandé de drapeaux à Mme Copps. Par contre, j'ai cru comprendre que chaque député recevait son lot de drapeaux, qu'il en fas-

se la demande ou pas. Moi, un matin, j'ai reçu une pleine caisse de drapeaux et d'épinglettes sans l'avoir demandé. Je la garde dans un placard pour les demandes que je reçois... Je me dis que c'est autant de drapeaux de moins et d'épinglettes de moins pour Dion qui en distribue dans toutes les écoles qu'il rencontre...»

Selon M. Cardin, rien n'est plus faux que l'information voulant que les «commandes» des bloquistes aient coûté dans les 180 000 \$. «Ces drapeaux et ces épinglettes ont été achetés par le gouvernement, que l'on en passe ou pas la commande, la dépense a déjà été faite...»

UNIROYAL
ROULEZ BIEN, ROULEZ LOIN!

PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE CET HIVER



NOUVEAU

TIGER PAW

ICE SNOW

- UNE SÉCURITÉ ASSURÉE À PRIX ABORDABLE
- ADHÉRENCE EXCEPTIONNELLE SUR GLACE ET NEIGE OU NOUS PAYONS LE REMORQUAGE*
- PEUT ÊTRE CLOUTÉ POUR LES CONDITIONS DE CONDUITE RIGOREUSES

REPOND AUX CONDITIONS D'ENGAGEMENT RIGOREUSES DÉFINIES PAR L'A.C.I.C. ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC

* POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOIR VOTRE DÉTAILLANT UNIROYAL AUTORISÉ.

Disponible chez :

AUTOPRO
MÉCANIQUE

585, route 220, Saint-Élie-d'Orford

PNEU ST-ÉLIE

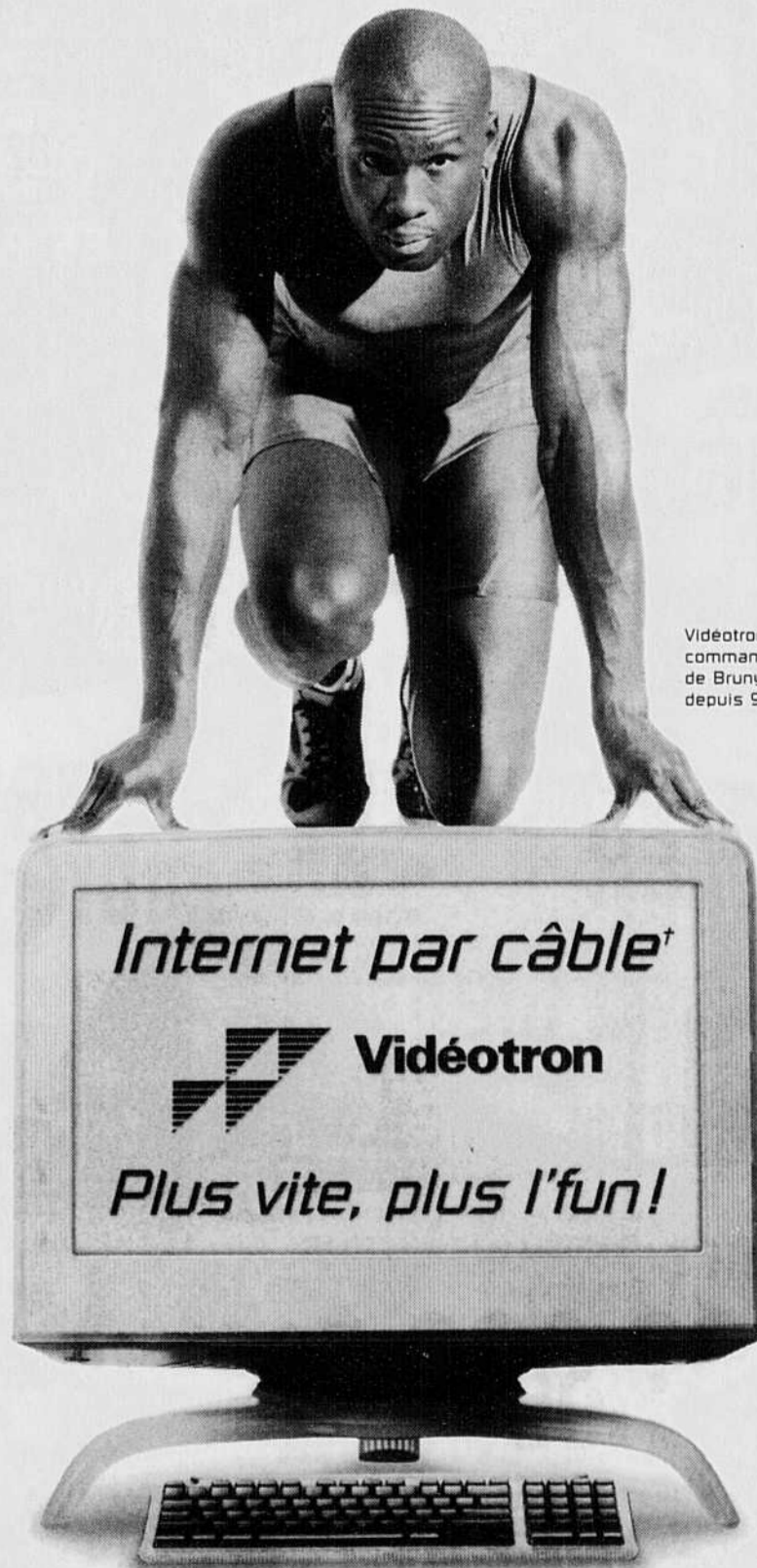
564-1636

07964

Bruny déteste attendre.

C'est pourquoi Bruny surfe avec le câble Vidéotron. La connexion est permanente, il n'y a donc jamais d'attente pour accéder à la toile. Et la puissance du câble permet de télécharger des logiciels en un temps record, de voir des vidéos, des extraits de films, de jouer aux meilleurs jeux en réseau et, bien sûr, de surfer à haute vitesse. Tout ça pour seulement 29,95 \$ par mois.

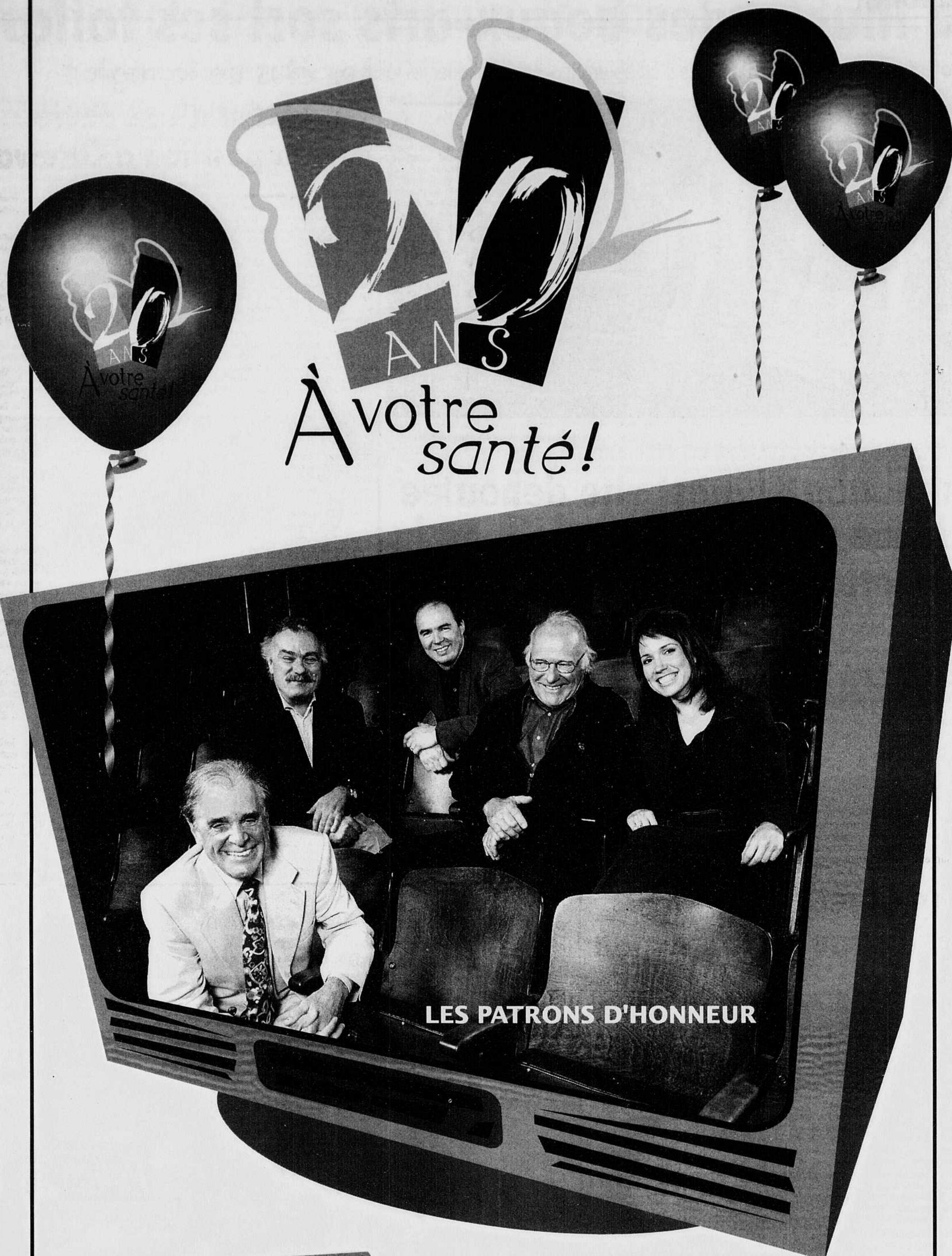
Bruny et Vidéotron, même constat: plus c'est vite, plus c'est l'fun!



Vidéotron est fier commanditaire de Bruny Surin depuis 9 ans.

Disponible là où la technologie le permet. *Application d'un rabais de fidélité multiservice de 10\$ sur le tarif régulier. Achat ou location du modem câble en sus. Taxes en sus. D'autres conditions peuvent s'appliquer. **Vidéotron se réserve le droit de facturer toute utilisation supérieure à 6 Go par mois (dont un maximum de 1 Go en amont).

HAUTE VITESSE POUR TOUS **29,95\$** par mois* TEMPS D'ACCÈS ILLIMITÉ**
1 888 281-6661 <http://internet.videotron.ca>



**Le vendredi 26 novembre
à 19 h au Granada**

Ouvert au grand public à compter de 18 h

Objectif :

1 300 000 \$

20^e TÉLÉTHON
de la

FONDATION

CENTRE UNIVERSITAIRE
DE SANTÉ DE L'ESTRIE

sur les ondes de

TÉLÉ 7

CASTONGUAY

Beaucage
CADILLAC • GEO
CHEVROLET • OLSMOBILE

BRAULT & MARTINEAU INC.

THE RECORD

La Tribune

CITÉ
ROCK détente
102.7 FM

CHLT 630
RADIO-MEDIA
La radio de l'information

CKFL
101.1 FM

cjdm 92.1
L'énergie de Drummondville!

105
CLASSIQUE ROCK

IMAGI
COMMUNICATIONS

LES CLUBS OPTIMISTES
DISTRICT SUD DU QUÉBEC

National



Le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, est applaudi par ses collègues après avoir déposé devant l'Assemblée nationale une motion visant à réaffirmer unanimement le droit exclusif du Québec à décider de son avenir.

Photo PC

La motion Charest vite déboutée

Michel HÉBERT

Québec (PC)

Péquistes et libéraux n'ont pu s'entendre hier sur une motion visant à réaffirmer unanimement le droit exclusif du Québec à décider de son avenir.

La motion du chef libéral Jean Charest a été sèchement rejetée par le gouvernement parce qu'elle comporterait une reconnaissance implicite du rapatriement de la constitution de 1982.

«Nous ne pouvons consentir à une motion qui a reçu la bénédiction de Stéphane Dion et de Jean Chrétien», a lancé le leader en chambre du gouvernement, Jacques Brassard, sur la foi d'informations voulant que le premier ministre fédéral et son ministre des Affaires intergouvernementales en avaient reçu copie dans la capitale fédérale en journée.

Le gouvernement avait toutefois des motifs plus sérieux de refuser la motion libérale. Il estimait qu'elle s'inspirait principalement de l'avis de la Cour suprême et accordait donc une

reconnaissance implicite du rapatriement de la constitution de 1982, ce que tous les gouvernements du Québec ont refusé depuis lors, a noté le premier ministre Lucien Bouchard.

«Tout l'avis de la Cour suprême se trouve sanctionné par la motion du Parti libéral. Pour MM. Chrétien et Dion, c'était une bonne motion», a ajouté M. Bouchard.

«Cette motion, M. Chrétien et M. Dion l'avaient sous le bras aujourd'hui, disons que le jupon dépassait pas mal», a renchéri Mario Dumont, lui aussi déçu de la position des libéraux.

Selon le chef de l'ADQ, M. Charest n'avait pas vraiment l'intention d'obtenir l'unanimité de l'Assemblée nationale puisqu'il a refusé net toute modification.

M. Charest a nié avoir discuté de sa motion avec les fédéraux. Il a soutenu que le gouvernement Bouchard avait refusé de l'appuyer par «hypocrisie». Il estimait devoir y inclure une référence à l'avis de la Cour suprême à cause des principes qui y sont précisés, notamment en regard de la question référendaire.

«M. Bouchard se réfère à la Cour suprême uniquement quand cela fait son affaire, pour leurrer la population», a-t-il déploré.

Il tenait aussi à inclure une référence à la Cour suprême dans sa motion justement parce que le premier ministre s'en était inspiré mardi dans sa condamnation des intentions avouées d'Ottawa d'imposer de nouvelles règles référendaires.

De l'avis de M. Charest, la motion libérale ne valide d'aucune manière le rapatriement de 1982.

Elle se lisait comme suit: «L'Assemblée nationale réaffirme qu'elle seule peut déterminer les conditions entourant le processus référendaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec dans le respect des règles démocratiques et en conformité avec la décision de la Cour suprême».

Loin de lui fermer la porte, le premier ministre a offert à Jean Charest de reprendre les discussions. «Il faut que le Québec parle d'une seule voix pour contrer les assauts d'Ottawa», a insisté M. Bouchard.

Conditions pour la tenue d'un éventuel référendum

Les élus de la région dénoncent d'une seule voix la position d'Ottawa

Sherbrooke

Si Jean Charest est accusé d'avoir profité de l'occasion pour tenter de se faire du capital politique, les politiciens québécois de la région se donnent quand même la main pour dire au gouvernement Chrétien qu'il n'a pas d'affaires dans ce qui entoure la tenue d'un éventuel prochain référendum sur la souveraineté du Québec.

C'est du moins ce qu'on pourrait résumer de la position exprimée sur le sujet par le député péquiste de Johnson, Claude Boucher, la députée libérale de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay, le député conservateur de Richmond-Arthabaska, André Bachand, et le député bloquiste de Sherbrooke, Serge Cardin. Ils étaient invités à réagir aux propos du premier ministre Jean Chrétien qui a fait part de son intention d'intervenir avec un projet de loi, ou une motion ou encore une déclaration concernant les règles qui devraient entourer un référendum québécois.

C'est le député Boucher qui a accusé M. Charest d'opportunisme politique dans toute cette affaire.

C'est que, a-t-il expliqué, les trois chefs Lucien Bouchard, Mario Dumont et Jean Charest auraient commencé des discussions sur une motion qui pourrait être déposée à l'Assemblée nationale de manière à recevoir un appui unanime. Cette motion viserait à affirmer une fois de plus que seule l'Assemblée nationale peut déterminer les règles entourant un référendum portant sur la souveraineté du Québec.

Or, ajoute M. Boucher, avant que les trois aient pu s'entendre, M. Charest s'est empressé d'arriver à l'Assemblée nationale avec une motion qui ne pouvait recevoir l'assentiment des péquistes car elle affirmait que le processus se ferait dans «le respect de la constitution canadienne».

«Pour nous, ce serait reconnaître la constitution canadienne et à laquelle nous n'avons jamais donné notre accord», a souligné M. Boucher.

Pour le reste, M. Boucher a souligné que tous les parlementaires québécois s'entendent quand même pour

s'opposer à l'intervention du fédéral dans une affaire qui, dit-il, ne concerne que les Québécois.

À ce sujet, Monique Gagnon-Tremblay est en accord avec M. Boucher.

«Je réagis comme mon chef l'a fait d'ailleurs. Pour le Parti libéral du Québec, les conditions entourant le processus d'un possible référendum doivent être déterminées uniquement par l'Assemblée nationale».

«Pas le temps de se chicaner»

Mais, par ailleurs, a ajouté Mme Gagnon-Tremblay, «ce n'est pas le temps de se chicaner à ce sujet. On devrait laisser ça à Chrétien et à Bouchard. La population, elle, ne veut pas entendre parler de référendum ou de constitution, elle veut qu'on se préoccupe de la santé, de l'éducation et de l'économie».

Le député Bachand partage ce point de vue. Selon lui, le projet de loi de Chrétien est déjà prêt mais il n'a pas été possible pour lui, hier, de savoir, quand le premier ministre le déposera.

Il a ajouté que le gouvernement Chrétien est bien mal venu de traiter de ce dossier en priorité alors qu'il n'y a pas de référendum en vue, au Québec, et qu'il y a bien d'autres sujets plus pressants.

Il a déclaré que c'est à l'Assemblée nationale de déterminer la question. Le fédéral pouvant discuter par la suite sur la clarté de cette question.

«Au lieu de parler des conditions gagnantes d'un référendum, on devrait plutôt parler des solutions gagnantes. On pourrait éviter un débat stérile sur une hypothétique question, lors d'un hypothétique référendum...»

Enfin, le député Cardin a insisté sur le fait que ce n'est nullement le rôle du fédéral d'encadrer un référendum québécois.

«Ça ne le regarde en rien... S'il propose un projet de loi, ce pourrait être la «bataille du siècle»... Je ne sais pas ce qui le pousse à faire ça? Il y a beaucoup d'indications qui donnent à penser que tous les démocrates du Québec vont se soulever contre un tel projet de loi Chrétien-Dion...»

Jean Chrétien affirme vouloir sauver le Canada

Jules RICHER

Ottawa (PC)

Talloné de questions par l'Opposition, le premier ministre Jean Chrétien a déclaré hier qu'il voulait passer à l'histoire comme étant celui qui a sauvé le Canada en balisant les conditions d'un prochain référendum au Québec.

M. Chrétien s'est fait reprocher à la Chambre des communes par le Parti réformiste de faire passer ses intérêts personnels avant ceux de l'unité du pays, de soigner son ego avant les intérêts des Canadiens.

«Le vrai problème n'est-il pas que le premier ministre veut privilégier l'héritage qu'il va laisser avant l'unité nationale», a demandé le chef réformiste Preston Manning.

«Oui», a répondu M. Chrétien.

«Je veux, a-t-il enchaîné, que ce parti soit reconnu comme étant celui qui n'a pas eu peur de s'assurer qu'il y aurait une question claire et un résultat clair et que le Canada resterait uni.»

Pour M. Manning, le premier ministre fait fausse route avec son projet de fixer les règles d'un prochain référendum. Il le fait à un moment où le sentiment souverainiste est en diminution et prend ainsi le risque de jeter inutilement de l'huile sur le feu.

À son avis, M. Chrétien tente de refaire sa réputation au Québec. «La réputation du premier ministre, a-t-il dit, a toujours été au plus bas dans la province qui le connaît le mieux. Il a été dénigré par les souverainistes comme étant le laquais de (Pierre Elliott) Trudeau et il a été dénigré par les fédéralistes comme étant celui qui a failli perdre le référendum de 1995. Maintenant, le premier ministre tente de sauver sa réputation avec cette initiative mal à propos.»

Mardi, M. Chrétien a annoncé qu'Ottawa étudiait trois scénarios pour encadrer un référendum: une déclaration de sa part, une motion à la Chambre des communes ou un projet de loi. Il s'agirait de s'assurer que la question posée soit claire et que la majorité requise soit supérieure à 50 pour cent plus un.

Cette initiative a immédiatement été décriée par le premier ministre Lucien Bouchard, qui y voit un geste antidémocratique dirigé contre les Québécois. Il a menacé de déclarer unilatéralement la souveraineté, le cas échéant, si Ottawa persistait dans ses intentions.

Bouchard bluffe

En réaction, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a affirmé que M. Bouchard faisait du bluff. «C'est certainement un bluff, parce que M. Bouchard est suffisamment intelligent pour savoir qu'une sécession unilatérale est impossible», a-t-il dit.

Selon lui, des raisons pratiques pourraient empêcher les souverainistes de s'engager dans cette voie. «Pour réaliser la sécession, pour faire en sorte que toutes les responsabilités fédérales, toutes les structures fédérales, tous les employés du gouvernement fédéral soient transmis au gouvernement du Québec, il faudrait une collaboration intense des gouvernements», a expliqué M. Dion.

Pour sa part, le Bloc québécois a soutenu qu'il appartenait à l'Assemblée nationale et à elle seule de déterminer les conditions d'un prochain référendum.

«Le Parlement du Québec, a rétorqué M. Chrétien à la Chambre des communes, peut passer la résolution qu'il veut, mais je répète encore aujourd'hui qu'il n'y aura pas de négociation si la question n'est pas claire sur la sécession et que la majorité n'est pas claire.»

Carrières et professions

M.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

Imprimerie commerciale et industrielle de la région est à la recherche de personnel

Pressier avec expérience sur duplicateur offset 2 couleurs

Infographe avec expérience ayant le sens de la créativité

Directeur de production avec expérience

Envoyer votre c.v. à :

CASIER 695
LA TRIBUNE
1950, rue Roy
Sherbrooke, Québec
J1K 2X8

SECOURS-AMITIÉ-ESTRIF

Besoin d'être écouté? Quelqu'un est là pour toi!

Anonyme et confidentiel

564-2323
1-800-667-3841

Une leur d'espoir 7 jours 24 heures

DÉFI À L'ENTREPRISE
15^E ÉDITION
CENTRE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
COLLÈGE DE SHERBROOKE

MERCI
à toutes les entreprises participantes et à nos précieux commanditaires

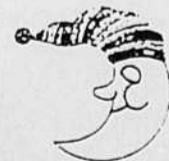
COMMANDITAIRES MAJEURS

C.S. Brooks
Canada Inc

FONDATION
COLLEGE DE SHERBROOKE INC

Pelletier
AUTOS • CAMIONS • MINIBUS

Shermag
INC.



MATELAS
HOUDE INC.

FOURNISSEUR OFFICIEL
Graph-X Design

COMMANDITAIRE ASSOCIÉ
Mondex Desjardins

PARTENAIRES MÉDIAS
CHLT 630 - La Tribune

PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

Les Appareils Atlantis Inc.
Les Castors de Sherbrooke
Embouteillage Coca-Cola
Relais Détente
Pizzeria Demers
Restaurant Horace
Restaurant L'Eggsquis
Vignoble Le Cep D'Argent
Proludik
Hôtel Delta Sherbrooke
Centre culturel de l'Université de Sherbrooke

Jay Peak
Donald Côté Aquarelliste
Mines de Capleton
Voyages Orford
Restaurant Délia Eggxtra
Restaurant Mikes
Auberge Élite
Groupe CADEC
CKSH TV
Raymond, Chabot, Grant, Thornton

Opinions

La Tribune

Raymond Tardif,

Président et Éditeur

Jacques Pronovost,

Rédacteur en chef

EDITORIAL

L'honnêteté en politique existe donc vraiment



Jacques PRONOVOST

Les élus du conseil de ville de Drummondville, sous la direction de la mairesse Mme Francine Ruest-Jutras, viennent de créer tout un précédent. À la suite des interrogations qu'a soulevé le dernier scrutin effectué par système électronique, voilà que ceux qui ont été élus demandent une vérification complète des bulletins de vote à la directrice des élections du Québec.

C'est toute une leçon de probité que servent les élus à la DGE qui avait d'abord refusé de procéder à cette vérification tout à fait normale et justifiée par les circonstances. Dix des quatorze candidats défaits à l'élection du 7 novembre dernier soutenaient qu'ils avaient été floués par les ordinateurs plus que par les électeurs. Selon eux, des anomalies importantes se seraient produites dans la lecture informatisée des bulletins de vote et dans l'enregistrement de ces données par l'ordinateur.

Nous n'en sommes qu'aux premiers balbutiements de cette technologie pour le dépouillement du scrutin. Il est normal, approprié et légitime de s'assurer que tout le processus est fait de façon irréprochable. Il ne faut pas laisser à la machine et aux programmeurs le soin de décider frauduleusement, de façon consciente ou totalement involontaire, d'un résultat qui ne serait pas celui exprimé par les électeurs. Sinon, élisons le dieu ordinateur président de la république de bananes.

Le travail a peut-être été bien fait. Tous ceux qui occupent aujourd'hui un siège au conseil municipal de Drummondville ont peut-être été choisis réellement et sans conteste par les électeurs de la ville. Mais, devant une controverse aussi généralisée autour des résultats, prenant en considération la nouvelle façon de faire, acceptant que le processus électoral est d'abord fondé sur la confiance mise dans les résultats, dans les gens qui les comptent (ou les comptaient autrefois), dans le serment d'honneur qu'ils faisaient, il appartenait à la Direction générale des élections de faire la lumière, TOUTE la lumière, sur ces appréhensions des candidats défaits autant que de la population dont la souveraineté du vote était mise en doute.

La Direction générale des élections a des règles à suivre, des lois strictes, très strictes pour éviter les abus. Suivre les règles et les lois est une obligation. Se cacher derrière elles pour ne rien faire, c'est une dénégation de ses responsabilités. La logique, le gros bon sens, la suprême obligation de transparence du processus électoral devrait prévaloir dans un tel cas. Quand il faut que les élus eux-mêmes remettent en jeu leur propre victoire pour faire triompher la justesse du processus électoral, on est rendu bien loin.

Mais il y a un heureux revers à cette médaille noircie de notre vie politique. Les élus drummondvillois nous font réaliser qu'il y a encore, en politique, un certain respect des électeurs, une honnêteté qu'on ne soupçonne pas toujours. Dans les discussions de salon, il est de bonne guerre de spéculer sur les jeux de coulisse, sur la force des machines électorales, sur les

votes achetés, sur les «vieux qu'on amène en autobus» pour voler l'élection à son adversaire, sur la victoire attribuable à la force d'une équipe plus qu'à la valeur du candidat. Le vol érigé en système ! Les quelques malversations du genre enlèvent au processus de sa noblesse.

Le geste des candidats élus à Drummondville nous réconcilie avec le processus trop souvent dévalorisé par poursuites pour les fraudes électorales. Il fait contrepois à l'entêtement de la Direction générale des élections à ne pas clarifier les choses.

Évidemment, les élus eux-mêmes y gagneront. La légitimité de leur élection mise en doute de cette façon dès le départ nuisait à leur action politique. Elle les aurait suivis pendant les quatre années de ce mandat. Par contre, l'effet se serait aussi estompé un peu avec le temps. Bien d'autres avant eux ont gouverné en état de constant questionnement de leur légitimité. Surtout si l'instance suprême, la Direction générale des élections ne la questionne pas elle-même.

La population du Québec tout entière leur devra le respect pour avoir permis de dissiper les ambiguïtés, d'effectuer les correctifs au besoin, d'apporter au processus de dépouillement électronique la confiance qu'il n'a pas encore. Cela revenait à la Direction générale des élections. Heureux sommes-nous que ceux qui pourraient avoir profité des «bugs» possibles soient ceux qui croient en la nécessaire suprématie du vote des électeurs sur celui de la machine.

LETTRÉ OUVERTE

Le merci de Niko

Cette lettre s'adresse à tous ceux et celles qui ont répondu à notre appel à l'aide avec tant de générosité et de spontanéité.

Les mots nous manquent pour vous exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance. Cet appel à l'aide avait pour but premier de trouver une âme charitable afin de nous aider à défrayer le coût des médicaments de «Niko», notre petit homme chéri.

Nous tenons ici à remercier personnellement l'organisme qui nous a téléphoné pour offrir généreusement de défrayer le coût des médicaments de Niko. Nous tenons aussi à remer-

cier toutes les personnes qui, par leur solidarité, leurs pensées positives et toutes autres formes d'aide, nous ont aidés à traverser cette épreuve. Nous ne saurons jamais assez vous dire merci.

Grâce à vous, le soleil brille à nouveau dans notre maison. Nous pouvons maintenant concentrer nos efforts et nos prières dans l'espoir d'une guérison prochaine et complète de notre petit Nikola.

Merci, merci!

Christiane, Nikola,
Andréa, Jimmy et Daniel

Un job pour Noël

Noël s'en vient à grands pas et pour ma famille, cette fête a toujours été une fête de partage, d'amour et de réjouissance. Cette année, j'ai fait le sapin et les décorations d'avance car j'essayais de mettre un peu d'atmosphère dans la maison et dans le cœur de mon fils et mon mari. Avec toute ma bonne volonté, j'ai l'impression de ne pas y être arrivé. J'ai besoin de votre aide pour un peu de magie.

Mon conjoint est sans emploi depuis près d'un an. Eh oui, il a perdu son emploi comme beaucoup d'autres mais il ne s'est pas découragé. C'est un homme avec beaucoup de persévérance. Il s'est inscrit à l'école avec Emploi-Québec et par surcroît, il s'est fait dire en juillet qu'il ne pouvait pas y retourner, faute d'argent. Il s'est débattu du mieux qu'il a pu pour leur faire comprendre le bon sens, ça été peine perdue, de l'énergie et du temps, je vous jure qu'il en a mis. Il s'est redressé et a commencé à se chercher de l'emploi. Il a refait son CV, des lettres de présentation pour chaque endroit qu'il allait.

Ça fait 102 demandes qu'il fait sans réponse de personne. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre. Cette personne est très habile de ses mains. C'est un grand travailleur. Il a son secondaire V, il a un cours en entretien général d'immeuble. Il a travaillé des années dans ce métier. C'est un bon peintre, un bon décorateur, il a du talent à revendre.

J'ai mal de le voir déprimé de jour en jour et d'essayer de quêter une petite place dans cette société. Où êtes-vous, cher employeur? Il ne demande pas la charité, il veut travailler et faire vivre sa famille. Je vous demande du plus profond de mon cœur, s'il y a une petite place pour un homme honnête, habile, travaillant, je vous demande de lui téléphoner.

Avant cette grande fête, je ne peux croire qu'il n'y a pas un ange pour exaucer un voeu d'amour et de respect. Je laisse mon numéro de téléphone à La Tribune et je continue de prier pour lui et d'espérer pour que quelqu'un se manifeste enfin. Merci.

Maryse Bernier

Honteux tricheurs

Tricher: Enfreindre les règles d'un jeu, d'un sport, pour gagner. Enfreindre certaines règles, certaines conventions explicites ou d'usage en affectant de les respecter. (Larousse)

Dans le jeu de la démocratie, Jean Chrétien et Stéphane Dion veulent changer les règles pour gagner. Ils veulent tricher.

Honte à ceux qui veulent jouer avec la démocratie.

Le jour où une minorité pourrait décider pour l'ensemble, il n'y a plus de démocratie, c'est l'oligarchie, le totalitarisme de la même valeur que ces dictateurs de «républiques de bananes».

Sur quelle base peut-on insinuer qu'il faudrait avoir 60% de OUI pour gagner un référendum sur la souveraineté?

Comment peut-on accepter que 40% + 1 pour le NON, donne la victoire à ce camp? Que deviennent les 59% et plus qui pourraient se retrouver perdant!

Je crie à l'indignation!

Comment imaginer qu'un votant NON et un votant OUI n'ait plus le même pouvoir politique? Qu'un vote OUI ne vaille que 66% d'un vote NON.

Je crie à l'injustice!

Je veux que l'on respecte mon droit de citoyen à 100%, que je dise OUI ou NON. Sinon on classe les citoyens en bons et en mauvais, en fédéralistes et en souverainistes.

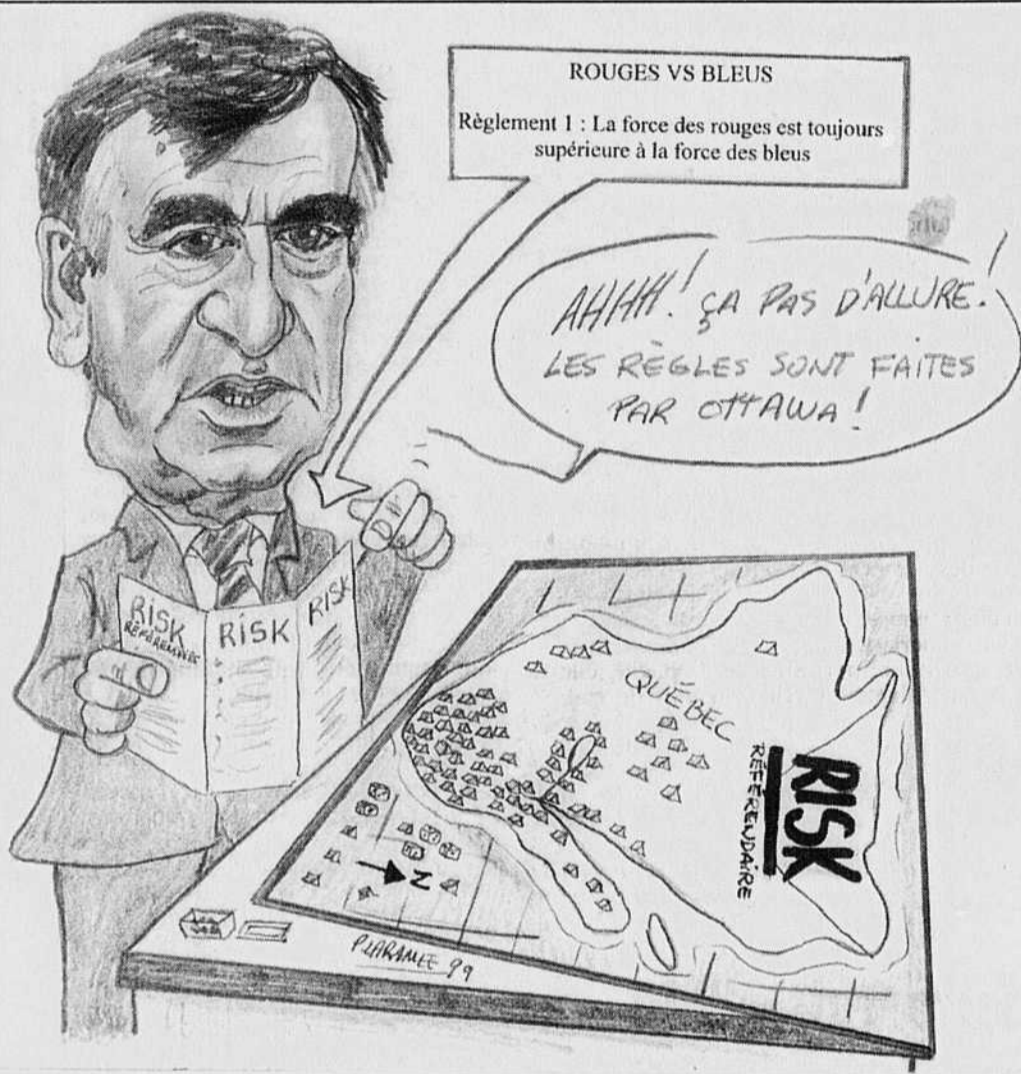
Je crie à la discrimination!

La démocratie est la base de notre société. Nous devons la protéger, car c'est elle qui nous donne la justice, la liberté et l'égalité des citoyens.

Messieurs Dion et Chrétien ne jouer pas avec elle, car vous menacez la justice, la liberté et l'égalité dans ce pays.

S'il vous plaît arrêtez de tricher. Un démocrate.

François Arès, MD
Fleurimont



DÉNONCIATION

Des réponses à nos questions

Au c.a. du Musée Beaulne
Ref.: renvoi du dg Pierre Jean

À titre de citoyennes et citoyens contribuant par nos taxes au financement du Musée Beaulne et ayant oeuvré au conseil d'administration de cette institution, au cours des ans, nous avons été fort étonnés d'apprendre le renvoi de M. Pierre Jean.

Les circonstances ayant entouré ce renvoi nous apparaissent comme l'aboutissement de vieux contentieux perdurant depuis des années. Ce n'est pas d'hier que certaines personnes, ayant siégé et d'autres siégeant encore au CA ne manquaient pas une occasion d'écraser ou de harceler M. Jean.

Les motifs évoqués pour son renvoi apparaissent farfelus au souseigné(e)s qui ont oeuvré au CA ou ont servi comme bénévoles ou ont été employés du Musée. Plusieurs ont été à même de constater cette sourde inimitié envers son directeur. C'est nous faire l'injure de n'avoir pas su juger la compétence de M. Jean. Que celui-ci n'ait pas toujours eu que des amis autour de la table du CA et parmi le personnel, c'est concevable. Généralement, ces petits problèmes se règlent à l'interne et «sans rancune».

M. Pierre Jean a été accablé de harcèlement, de reproches répétés pour des «niaiseries», de sorte que sa position était devenue intenable. Il a été victime d'abus de pouvoir. Pourtant, pour la très grande majorité des membres des conseils d'administration passés, du personnel, pour les visiteurs, les bénévoles, M. Jean a toujours été disponible, souriant, affable, compétent et dévoué à la bonne marche et au bon renom du Musée.

Que l'on ait cherché ou même trouvé une faille pour le bafouer, le harceler et faire durer le supplice durant des années relève d'une sadique méchanceté. Ainsi avons-nous quelques questions auxquelles nous demandons réponses.

Depuis l'entrée en fonction de M. Pierre Jean, il nous apparaît que le Musée a fait des progrès et s'est acquis une réputation enviable à l'extérieur. Serions-nous dans l'erreur?

On a reproché à M. Jean de ne pas habiter Coaticook. Mais la Charte des droits permet-elle d'imposer un lieu de résidence à un employé après engagement? M. Jean n'avait-il pas accepté de s'établir à Coaticook, moyennant certaines conditions? Ces conditions lui ont-elles été accordées?

Il fallait voir, aux Thés de Noël, le nombre de visiteurs qui nous arrivaient de Sherbrooke chaque année, grâce aux relations de M. Jean. Pensez-vous que nous reverrons ces gens en 1999?

Avec des budgets forts restreints, M. Pierre Jean ne pouvait pas réaliser de miracle. Pourtant, le Musée s'est développé et toute la population peut aujourd'hui en être fière. Si M. Jean avait tous les défauts que l'on a laissés entendre, aurait-on pu réaliser ces progrès?

Dans la même hypothèse, aurait-il pu conserver ses plus fidèles collaborateurs et bénévoles pendant tant d'années?

Pensez-vous que d'avoir tenté de faire passer ce renvoi inaperçu, d'avoir cherché à tenir les médias hors de cette affaire est le fait d'administrateurs

aux intentions limpides et respectueux des contribuables qu'ils représentent?

Pensez-vous que les motifs invoqués après que la nouvelle de ce renvoi eut commencée à se faire jour soient crédibles? (En clair, nous prenez-vous pour des valises?)

Pouvez-vous nier que des bénévoles ou membres du personnel aient été «invités avec insistance» à exprimer des griefs en défaveur du directeur remercié?

Avons-nous raison de douter que le Conseil municipal, de qui, en dernier ressort, relève le Musée, ait été adéquatement et objectivement informé du dossier en question?

Là s'arrêtent nos questions pour aujourd'hui. Nous attendons votre réaction et vous assurons que nous n'avons pas l'intention de nous satisfaire de réponses vagues. De plus, comme nous sommes confiants dans la légitimité et la droiture de notre démarche, nous n'hésitons pas à en saisir les médias.

Pour le bien de «notre» musée.

Yves Morissette
Sylvia Butolini
Rita Potvin-Veillette
Françoise Maurice
Claude Vallée
Rachel Grien
Pauline Charest
Barbara M. Sharpe
Suzanne D.Lavoie
Lauréat Bélanger
Howard Dresser
Rolande Chamberlain
Gertrude Duquette
Jeanne Saint-Louis
Diane Lessard
Anne-Pauline Pelletier

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeur

René Morin
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION

Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Maurice Cloutier
Directeur de l'information

Michel Morin
Éditorialiste

PUBLICITÉ

François Fouquet
Directeur

TECHNOLOGIE

Alain LaClair
Michel Poulin
Adjoints au directeur

PRÉ-IMPRESION & PRODUCTION

René Béliveau
Conseiller

André Roberge
Directeur

COMPTABILITÉ

Steve Rancourt
Michel Doyon
Adjoints au directeur

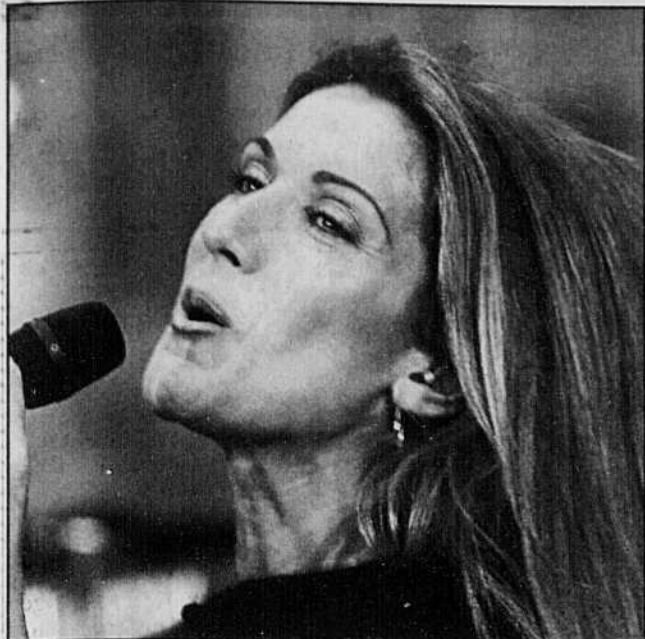
TIRAGE

Daniel Gévy
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

André Custeau
Directeur

Serge Nadeau
Adjoint au directeur



La chanteuse Céline Dion, lors de son passage à l'émission Larry King Live, sur les ondes de CNN, lundi.

René Angélil a fait congeler son sperme

Toronto (PC)

L'époux de Céline Dion, René Angélil, a fait congeler son sperme avant de subir un traitement contre le cancer, cette année, afin de préserver les chances du couple d'avoir un enfant.

Dans une entrevue retransmise en direct à l'émission Larry King Live, sur les ondes de CNN, lundi, la chanteuse a parlé en toute candeur de son espoir de fonder une famille avec son mari.

«Quand vous passez par la chimiothérapie et la radiothérapie, cela tue le mauvais, mais aussi le bon, a-t-elle répondu à M. King quand celui-ci lui a demandé si son époux, qui est âgé de 57 ans, avait fait congeler son sperme après avoir appris qu'il avait le cancer, en mars dernier. Congeler le sperme «n'est pas une mauvaise chose du tout», a dit Mme Dion.

Le couple a appris la maladie de M. Angélil lorsque celui-ci a découvert une bosse dans son cou, alors qu'il se trouvait à Dallas, dans le cadre d'une tournée de concerts. Le lendemain, on diagnostiquait un cancer, un carcinome à cellules squameuses métastatiques, au côté droit du cou.

Au cours de l'entrevue, Mme Dion a également fait savoir qu'elle renouvellerait ses vœux de mariage avec son mari, à 17h00, le 5 janvier de l'an 2000, au Caesar's Palace, à Las Vegas. Elle a ajouté qu'elle ferait venir en avion 238 membres de sa famille au Nevada pour célébrer cette journée spéciale, qui coïncide avec le cinquième anniversaire de vie à deux du couple.

Agée de 31 ans, la chanteuse québécoise a également révélé qu'elle portait des bouchons spéciaux dans les oreilles, au cours d'une récente tournée de concerts en Europe, pour que M. Angélil puisse lui transmettre des messages d'amour pendant qu'elle chantait. Elle-même, a-t-elle avoué, se gratifiait le bout du nez pour lui expédier des messages personnels, alors qu'il la regardait chanter en direct, grâce à une liaison par satellite, depuis leur maison en Floride.

Celle qui a lancé son premier disque à l'âge de 13 ans, qui a remporté cinq prix Grammy, a parlé de son intention de cesser de faire des tournées pendant au moins deux ans, et de ses espoirs d'entreprendre «une vie normale». Mme Dion assure qu'elle renoncera à ses gardes du corps et ses chauffeurs pendant la période où elle ne chantera pas.

Au cours de sa dernière performance en public, elle se produira avec Bryan Adams, la veille du jour de l'An, à Montréal.

Quand elle reprendra la vie publique, a-t-elle dit, elle accueillera ses admirateurs sur scène et au grand écran, laissant entendre qu'elle serait intéressée par une carrière au cinéma.

Mme Dion apparaissait hier soir dans une émission spéciale de télévision, enregistrée au Radio City Music Hall de New York. Grâce à la magie de la technologie, elle chantait en «duo» avec le défunt Frank Sinatra.

Julie Surprenant, la victime d'un prédateur sexuel?

Montréal (PC)

Sans le dire ouvertement, les enquêteurs de la Sûreté du Québec craignent de plus en plus que Julie Surprenant, une adolescente de 16 ans disparue depuis le 16 novembre, ait été victime d'un prédateur sexuel.

L'équipe de l'escouade des crimes contre la personne ne néglige rien pour faire avancer son enquête. Mardi soir, des policiers en civil sont montés à 20h, 21h et 22h dans des autobus qui font la liaison entre le centre-ville de Terrebonne et le secteur de l'île Saint-Jean. En discutant avec les passagers, ils ont appris que deux d'entre eux se trouvaient à bord du même autobus que Julie lorsqu'elle est descendue à l'arrêt à une cinquantaine de mètres de chez elle.

Ces passagers ont corroboré les dires du chauffeur, selon qui un jeune homme se trouvait dans l'autobus quand l'adolescente est descendue.

Les policiers parlent entre eux de leurs craintes en se rappelant les meurtres crapuleux dont ont été victimes 14 personnes depuis 1984 à la suite d'enlèvements. Dans la majeure partie des cas, il y a eu agression sexuelle et les assassins courent toujours. Dix de ces victimes sont des filles. A ce nombre, il faut ajouter la disparition mystérieuse de Jolène Riendeau, 11 ans, du quartier Pointe-Saint-Charles, à Montréal, dont on est sans nouvelles depuis le 12 avril 1999.

A Hudson

L'unique garderie dirigée par un pédophile

Hudson (PC)

Comment un homme qui a été jugé et condamné pour s'être masturbé devant des enfants a-t-il pu continuer à gérer une garderie pendant des années en toute impunité?

C'est la question que tout le village d'Hudson, à l'ouest de l'île de Montréal, se posait, hier, au lendemain du dévoilement de l'affaire Byron Hermann. Fondateur et propriétaire depuis 1985 de la Casa Del Sol, l'unique garderie de la municipalité d'Hudson, Hermann, 45 ans, a été arrêté et accusé, lundi dernier, d'agression sexuelle sur deux fillettes de quatre ans qui lui avaient été confiées. Remis en liberté le même jour, il était arrêté de nouveau le lendemain pour être retourné à la garderie et avoir parlé à des éducatrices, alors que ses conditions de remise en liberté le lui interdisaient formellement.

Ce qui a mis le feu aux poudres à Hudson, c'est qu'on a découvert qu'Hermann avait été condamné en 1992, au palais de justice de Valleyfield, pour des actes du même genre. Il avait écopé d'une probation surveillée de deux

ans pour s'être masturbé devant des élèves qui prenaient place dans un autobus scolaire, sur l'autoroute 40. C'est la Sûreté du Québec qui avait mené l'enquête. A Hudson, on affirme que personne n'en a eu vent. Ni les éducatrices, ni les parents, ni la mairie, ni même la police municipale.

«Je l'ai découvert en ouvrant l'enquête, le 26 octobre dernier», a confié l'enquêteur de la Sûreté municipale de Hudson, Dave Woodger. C'est la Direction de la protection de la jeunesse qui a alerté la police, après avoir reçu une plainte de parents de la garderie. Selon l'acte d'accusation, les agressions sexuelles sur les fillettes sont survenues le 7 juillet dernier.

Le directeur du poste de police, Lewis Hayes, signalait hier qu'un de ses policiers en poste en 1992 se rappelait vaguement avoir reçu à l'époque l'appel d'une dame, à propos d'un homme qui s'était masturbé devant des enfants sur l'autoroute 40. «Comme ce n'était pas sur notre territoire, le policier a rapporté l'incident à la SQ. Nous n'avons pas su ce qui est arrivé par la suite», a dit M. Lewis.

Actuellement, les policiers de Hudson enquêtent sur un autre présumé cas d'agression sexuelle à la garderie. «C'est possible qu'il y en ait d'autres qui se manifestent», a conclu M.

Lewis. La garderie accueillait une quarantaine d'enfants.

Marié et père de famille - sa femme enseignait à Taiwan et lui-même se trouvait là-bas entre le 26 octobre et le 14 novembre dernier - Hermann était bien connu et jouissait d'une bonne réputation dans cette municipalité cosue de 6000 habitants.

Il avait notamment agi comme organiste dans la chorale de l'église Wyman Memorial United Church. Il a aussi enseigné la musique à l'école Hudson High School, mais il a quitté son emploi à un certain moment pour s'occuper à plein temps de sa garderie. On ignore quand et s'il était parti volontairement.

Le maire de l'endroit, Stephen Shaar, est choqué qu'une telle chose ait pu se produire. «Ici, on n'a jamais rien entendu à propos de M. Hermann, pas même une rumeur. Il y a quelqu'un quelque part qui n'a pas fait son travail. Il y a eu un manque de communication et pourtant on est à l'ère d'Internet», se désolait-il, en soulignant que la Ville s'implique actuellement auprès des parents et des éducatrices de la garderie.

Hermann subira son enquête pour remise en liberté ce matin, au palais de justice de Valleyfield.

Proposition des étudiants

Des cours sur les valeurs démocratiques

Pierre APRIL

Québec (PC)

Les fédérations étudiantes collégiale et universitaire proposent l'enseignement des chartes et des valeurs démocratiques pour remplacer la religion dans les écoles.

Dans leur mémoire commun présentée à la commission de l'Éducation sur la place de la religion dans les écoles, la Fédération étudiante collégiale (FECO) et la Fédération étudiante universitaire (FEUQ) ont, dans un premier temps, prôné la déconprofessionnalisation et l'instauration d'un système d'éducation laïque.

«Cependant, il est essentiel qu'un enseignement religieux non confessionnel soit dispensé en regard des finalités de l'école afin de fournir un aperçu du fonctionnement et des différentes cultures présentes dans les autres sociétés.»

Cet enseignement plus culturel que religieux, selon les étudiants, devrait également répondre aux critères légaux afin de n'être discriminatoire envers aucune confessionnalité représentée dans le système d'éducation québécois.

«L'enseignement culturel des religions semble être une solution de change viable et inévitable.»

Pour remplacer ce type d'enseignement de la religion, les étudiants optent pour des cours liés aux chartes des droits et libertés «ainsi que les valeurs démocratiques de la société québécoise contemporaine».

Les sujets pourraient être: liberté de conscience, égalité de tous, émancipation critique à l'égard des autorités, volonté de respect des droits humains et désir d'épanouissement personnel.

Les deux fédérations étudiantes ont aussi proposé de préparer les élèves à assumer leurs devoirs de citoyen en leur présentant les valeurs de responsabilisation de soi et de conscientisation aux diverses réalités sociales.»

Voici deux certitudes

1.

L'an 2000 est à notre porte.

2.

Votre compte bancaire est en sécurité.

«L'argent des clients sera en sécurité dans leurs comptes bancaires canadiens - et les dossiers financiers seront pleinement protégés avant, pendant et après le passage à l'an 2000.»

Les banques fournissent cette garantie à leurs clients sur une base individuelle. La tenue à jour de dossiers exacts fait partie intégrante des activités courantes des banques. Celles-ci procèdent régulièrement à des sauvegardes de toute l'information afin de s'assurer que les renseignements sur les transactions et sur les comptes des clients sont emmagasinés en toute sécurité, quelles que soient les circonstances. Bien entendu, cette pratique se poursuivra durant les semaines et les jours qui précéderont et suivront le passage à l'an 2000.

La préparation à l'an 2000 est une priorité du secteur bancaire depuis 1995. Pour obtenir plus d'information sur l'an 2000 et sur la préparation des banques du Canada à l'an 2000, visitez notre site Web (www.y2k.cba.ca) ou appelez-nous au 1 800 263-0231.



ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS

Pour mieux se comprendre

10661

loto-québec résultats			
Tirage du 99-11-24			
1 ^{er} numéro	2 ^e numéro	Ces 4 numéros gagnants sont décomposables	
964346	932383		
25 000 \$	50 000 \$		
3 ^e numéro	NUMÉRO BONI	LOTS BONIS	
383816	598701		
100 000 \$	25 000 \$		
50 lots de 500 \$ chacun (numéros non décomposables)			
003359	307251	437205	653253 747926
027029	311342	452518	668141 764050
056647	347671	452843	692400 773942
075732	354016	483108	707273 780649
093716	368554	538239	707731 897777
104065	388183	549791	717422 897853
160274	404132	565365	723876 919410
250359	411573	607032	729686 958308
269718	417908	626204	740936 986395
303357	429348	637670	741984 999444
50 lots de 250 \$ (numéros non décomposables)			
043960	188441	428398	664547 835464
062868	218507	451008	665298 864177
065234	223265	452683	679979 883928
078691	233646	454591	683218 884430
084925	252057	455233	697411 898518
093949	316238	462393	728455 932410
152376	325141	502204	765081 941387
181807	358470	609035	781454 963254
183054	370595	647274	790789 997075
184778	384069	658739	800964 998406

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Un rayon de soleil pour nos aînés...
VOTRE DON,
Campagne annuelle
de financement 1999

Objectif:

325 000 \$

Pavillon d'Youville
1036, rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 4C4
Tél. : (819) 829-7138



Fondation de l'Institut universitaire
de gériatrie de Sherbrooke

Sherbrooke Geriatric
University Institute Foundation

07131



BRAULT & MARTINEAU électroniques

en novembre 2000*

**AUCUN DÉPÔT,
PAIEMENT,
NI INTÉRÊT!**



* Si payé en entier en novembre 2000.

Sans frais d'administration, sans supplément.
LIVRAISON GRATUITE DANS UN RAYON DE 200 KM.

Pioneer
MINI-CHAÎNE.
200 watts total, magnétocassette double, 24 stations programmables, haut-parleurs à 3 voies.

439\$

JVC
MINI-CHAÎNE.
240 watts total, magnétocassette double à inversion automatique, haut-parleurs à 4 voies.

399\$

aiwa
MINI-CHAÎNE.
100 watts total, magnétocassette double, commande d'accentuation des graves.

379\$

Pioneer
MINI-CHAÎNE.
140 watts total, magnétocassette double, 24 stations programmables.

329\$

JVC
MINI-CHAÎNE.
120 watts total, magnétocassette double à inversion automatique, haut-parleurs à 2 voies.

299\$

SAMSUNG
MINI-CHAÎNE.
Magnétocassette, 30 stations programmables, prise pour les écouteurs, minuterie.

149\$

Pioneer
LECTEUR DE DISQUES VIDÉO NUMÉRIQUES COMPATIBLE DTS.
Carte vidéo 10 bits, sortie vidéo à composante, bornes de sortie Dolby Digital.

499\$

GRATUIT!
LOCATIONS DE DVD AU «LE SUPERCLUB VIDEOTRON» À L'ACHAT D'UN DVD TOSHIBA. DÉTAILS EN MAGASIN.

TOSHIBA
LECTEUR DE DISQUES VIDÉO NUMÉRIQUES.
Sorties audio, S-VHS et ColorStream™, télécommande.

449\$

HITACHI
800 lignes de résolution, système de haut-parleurs 24 watts, entrée audio/vidéo, entrée S-VHS, sortie audio variable.
Livraison gratuite.

2199\$

TOSHIBA
800 lignes de résolution, filtre peigne numérique 3D Y/C, entrée S-VHS, sortie audio de 28 watts, télécommande universelle.
Livraison gratuite.

1999\$

Panasonic.
600 lignes de résolution, filtre peigne numérique, entrée audio/vidéo avant et arrière, sortie audio fixe/variable, entrée S-VHS, réducteur de bruit DBX™, prise pour les écouteurs.
Livraison gratuite.

1049\$

GRATUIT!
LOCATIONS DE FILMS AU «LE SUPERCLUB VIDEOTRON» À L'ACHAT D'UN MAGNÉSCOPE TOSHIBA. DÉTAILS EN MAGASIN.

TOSHIBA
MAGNÉSCOPE À 4 TÊTES STÉRÉO HI-FI.
Rembobinage/avance ultra rapide, télécommande universelle.

199\$

SAMSUNG
MAGNÉSCOPE À 4 TÊTES STÉRÉO HI-FI.
Rembobinage/avance à très grande vitesse, alignement numérique, entrée audio/vidéo, touche d'éjection sur la télécommande.

169\$

Toshiba
700 lignes de résolution, entrée S-VHS, filtre peigne numérique, entrée ColorStream™, FST Black™.
Livraison gratuite.

899\$

JVC
700 lignes de résolution, sortie audio fixe/variable, entrée S-VHS, entrée audio/vidéo, haut-parleurs à émission frontale.
Livraison gratuite.

899\$

JVC
550 lignes de résolution, sortie audio variable, entrée S-VHS, haut-parleurs à émission frontale.
Livraison gratuite.

549\$

GRATUIT!
Supports pour haut-parleurs avant et arrière d'une valeur de 388\$ à l'achat de cet ensemble de haut-parleurs.

Messina
ENSEMBLE DE 6 HAUT-PARLEURS CINÉMA MAISON, CERTIFIÉ POUR DOLBY DIGITAL ET SOURCES DVD, COMPRENANT :
1 haut-parleur central de 100 watts, 2 haut-parleurs avant et 2 arrière de 100 watts chacun, 1 subwoofer amplifié de 400 watts.

1399\$

SAMSUNG
450 lignes de résolution, entrée audio/vidéo, sortie audio variable, réducteur de bruit DBX™.
Livraison gratuite.

449\$

SHARP
Entrée audio/vidéo avant et arrière, réglage à la couleur préférée, télécommande.
Livraison gratuite.

499\$

Pioneer
ENSEMBLE CINÉMA MAISON COMPRENANT :
récepteur audio/vidéo de 5 x 80 watts, lecteur de disques vidéo numériques compatible DTS, haut-parleurs avant à 3 voies.

1399\$

ONKYO
ENSEMBLE CINÉMA MAISON COMPRENANT :
récepteur audio/vidéo de 280 watts total compatible avec décodeur AC-3, amplificateur intégré, magnétocassette double à inversion automatique, lecteur de disques compacts.

1899\$

Toujours les PLUS BAS prix

SHARP
MINI-CHAÎNE.
20 watts total, magnétocassette double, 40 stations programmables, prise pour les écouteurs.

229\$

249\$ MOINS 20\$ DE REMISE POSTALE

OFFRE SPÉCIALE :
Pile, mallette et cassette à seulement 295\$ à l'achat d'un caméscope VHS-C de JVC. *Après rabais postal.

HITACHI
CAMÉSCOPE H18 MM.
Rapid Reflex DSP III™, filtre pare-vent automatique, objectif grand angle, pile au lithium de 2 h.

699\$

JVC
CAMÉSCOPE VHS COMPACT.
Programme AE avec effets spéciaux, stabilisateur d'image.

499\$

Pioneer
LECTEUR DE DISQUES COMPACTS.
32 plages programmables, lecture aléatoire, mémoire permanente (15 plages).

189\$

JVC
ENSEMBLE CINÉMA MAISON COMPRENANT :
récepteur audio/vidéo de 5 x 100 watts compatible avec décodeur AC-3, lecteur de disques compacts.

999\$

BRAULT & MARTINEAU

pour l'électro...!

HORAIRE DES FÊTES
Lun. au vend. 9h30 à 21h
Samedi 9h00 à 17h
Dimanche 11h00 à 17h

LIVRAISON GRATUITE!
même le dimanche!

ROCK FOREST 4275, boul. Bourque (coin Grégoire) Tél.: (819) 562-4242 1-800-267-4240

Procurez-vous la carte de crédit Brault & Martineau

Quantité limitée sur certains articles. Achat minimum de 500\$ meubles/électroniques et 300\$ électroniques. Ne payez que les taxes de vente. Sujet à l'approboration du crédit. Valable pour les produits en inventaire seulement. Non valable aux C.D.L. Prix en vigueur jusqu'au mardi 30 novembre 1999. *Aucun dépôt, paiement, ni intérêt si payé en entier en novembre 2000.